



Rapport annuel 2011

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



**Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Est Anjou**

**U.V.E. Salamandre
Route de Mouliherne à Clefs
49490 Lasse**

www.sivert.fr - sivert.est.anjou@wanadoo.fr

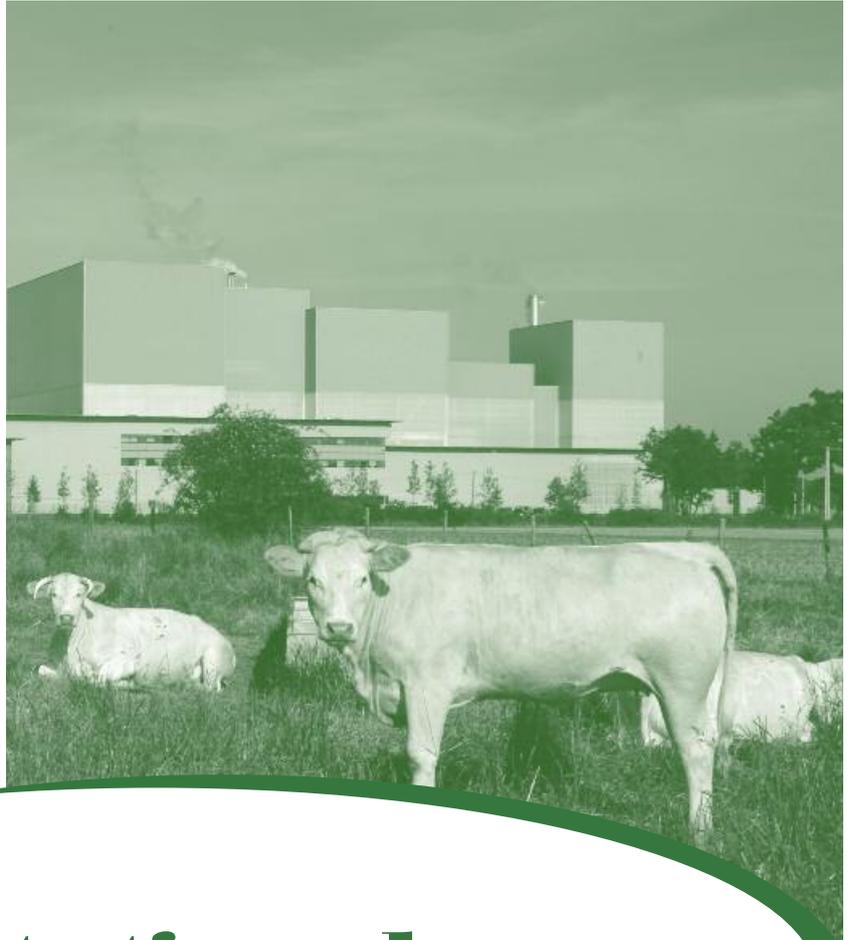
tél. 02 41 82 70 03 - fax 02 41 82 70 64

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier,
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Sommaire

Présentation du SIVERT	3
Territoire du SIVERT	4
Représentation	6
La qualité du service public	9
Le rapport de la Chambre régionale des comptes	10
La complémentarité des filières	12
Le traitement des ordures ménagères	13
Arrêts techniques annuels programmés	15
L'emploi sur site	15
Bilan environnemental	16
Le prix du service public	27
Les dépenses de fonctionnement	28
Les recettes de fonctionnement	34
Compte administratif 2011	35
La communication	37
Le journal Salamandre	38
Le circuit de visite du SIVERT	39
L'adhésion du SIVERT à AMORCE	40
L'organisation du 25 ^{ème} congrès d'AMORCE	41
Revue de presse	42
Annexe 1 - Compte administratif 2011	55

Un habitant sur quatre du Maine-et-Loire est concerné par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.



Présentation du SIVERT

Le SIVERT, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou, assure le service du traitement thermique des déchets ménagers et assimilés résiduels produits sur son territoire.

Le SIVERT fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit 189 communes et 234 813 habitants. Le SIVERT a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole. Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.



Présentation du SIVERT



Le SIVERT regroupe :

- 1** La Communauté d'agglomération de Saumur
- 2** La Communauté de Communes du canton de Baugé
- 3** Le SICTOD Nord Est Anjou (Noyant)
- 4** Le SICTOM Loir et Sarthe (Tiercé)
- 5** Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée)
- 6** Le SMIPE Val Anjou Touraine (Bourgueil)
- 7** Le SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)



Territoire du SIVERT de l'Est Anjou

Le SIVERT regroupe 5 syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération :

- > Saumur Agglo
- > La Communauté de Communes du Canton de Baugé
- > Le SICTOD Nord Est Anjou (Noyant)
- > Le SICTOM Loir-et-Sarthe (Tiercé)
- > Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée)
- > Le SMIPE Val Touraine Anjou (Bourgueil)
- > Le SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)

Le territoire du SIVERT s'étend ainsi sur 3600 km², à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Pour les collectes sélectives des déchets ménagers, une convention a été signée entre Eco-Emballages, le SIVERT et les collectivités adhérentes.

Chaque syndicat ou collectivité adhérent du SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire. Les modalités d'organisation de la collecte et de tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des sept structures. Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse. Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'U.V.E. : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit, et les coûts financiers sont maîtrisés.



Présentation du SIVERT

Représentation

Composition du bureau



Monsieur Patrice DE FOUCAUD
Président du SIVERT de l'Est Anjou
Président du SICTOD Nord Est Anjou
Président de la Communauté de Communes de Noyant



Monsieur Jean-Louis PETIT
Vice-président du SIVERT
Vice-président de Saumur Agglo



Monsieur André SEGUIN
Vice-président du SIVERT
Président du SICTOM Loir-et-Sarthe
Maire de Tiercé



Monsieur Louis CALONNE
Vice-président du SIVERT
Vice-président du SMIPE Val Touraine Anjou



Monsieur Jean-Patrick DEFOURS
Vice-président du SIVERT
Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion
Maire de Fontaine-Guérin



Madame Dominique ALLAUME-BOBE
Adjointe de Pontigné



Monsieur Georges LEMASSON
Vice-président du SMITOM du Sud Saumurois
Adjoint au Maire du Thoureil





Présentation du SIVERT

Les autres élus du SIVERT

ÉLUS TITULAIRES



Monsieur Yves Boucher
Président du SMIPE Val Touraine Anjou
Maire de Brain-sur-Allonnes



Monsieur Jean-Marie DEFOIS
Président du SMITOM du Sud Saumurois
Monsieur Pierre GAUTIER
Maire de Chemellier



Monsieur Michel APCHIN
Président de Saumur Agglo
Maire de SAUMUR

Monsieur Louis BEAUMONT
Maire de Cizay-la-Madeleine



Monsieur Maurice GILLES
Vice-président du SICTOD
Maire de Mouliherne



Monsieur Jean-Claude Raimbault
Vice-président de la C.C.C. de Baugé
Maire de Montpollin



Monsieur Thierry LAMBERT,
Vice-président du SMICTOM
Maire de Vernantes

Monsieur Vincent FOURNERET
Vice-président du SMICTOM
Conseiller municipal de La Ménitrie



Monsieur Noël LUSSON,
Vice-président du SICTOM
Adjoint de Jarzé

Monsieur Gaby FREULON
Vice-président du SICTOM
Maire de La Bohalle

ÉLUS NON TITULAIRES

Monsieur Gérard Bornes
Maire de Varennes-sur-Loire

Monsieur Jean-Pierre Puhu
Maire de Doué-la-Fontaine

Madame Marie-Thérèse Lenaerts
Adjointe d'Ambillou-Château

Monsieur Luc-Alain Bernard
Adjoint de Nueil-sur-Layon

Monsieur Gérard Persin
Maire de Montsoreau

Monsieur Jean-François Durand
Maire délégué de Dampierre-sur-Loire

Monsieur Jean-Louis Roy
Maire d'Epieds

Monsieur Michel Lehoux
Maire d'Auverse

Madame Hélène Bredin
Conseillère Municipale de Vernoi-le-Fourrier

Monsieur Jacky Boyeau
Adjoint de Baugé

Monsieur Yannick Naulet
Adjoint de Bocé

Monsieur Christophe Pot
Maire de Mazé

Monsieur Jean-Claude Nail
Maire de Saint-Philbert-du-Peuple

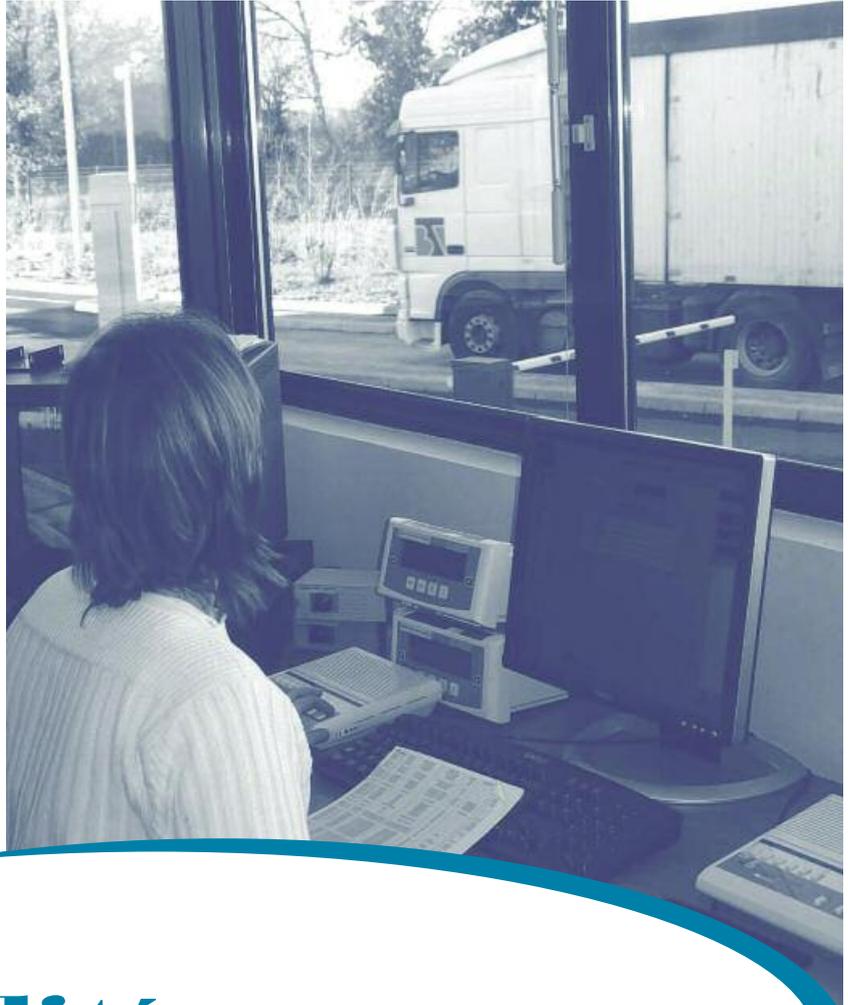
Monsieur Christophe Lefèvre
Adjoint au maire de Saint-Martin-de-la-Place

Monsieur Maurice Jarry
Maire de Châteauneuf-sur-Sarthe

Monsieur Jean-Luc Davy
Maire de Daumeray

Monsieur Jean-Paul Bompas
Maire de La Chapelle-Saint-Laud

“Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.”



La qualité du service public

Si le SIVERT est le porteur du projet SALAMANDRE, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Veolia Propreté qui en est le délégataire.

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi les tonnages entrants et sortants sont-ils contrôlés par les agents du SIVERT.



La qualité du service public

Le rapport de la CRC

En 2010, la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire a effectué un contrôle de la gestion du SIVERT sur la période 2004 - 2009. Cet examen s'est inscrit dans le cadre d'une enquête nationale sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Après plusieurs mois d'analyses, la CRC a produit un rapport d'observations définitives, rendu public en février 2011.

Extraits :

« La convention de la DSP [Délégation de Service Public] a été négociée avec la ferme volonté de défendre les intérêts du service public. »

« L'effort important consenti par le SIVERT pour le suivi des impacts environnementaux et leur large publicité - assurée notamment via Internet et la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) mérite d'être souligné. »

Qu'est que la CRC ?

La Chambre régionale des comptes est une juridiction financière chargée de contrôler les comptes ainsi que la qualité et la régularité de la gestion des collectivités territoriales. Elle est présidée par un magistrat de la Cour des comptes et est composée de magistrats, de rapporteurs et d'assistants.

Ces éléments positifs confortent le SIVERT dans sa détermination à contrôler au plus près le bon fonctionnement de l'UVE.

Quelques remarques également que les élus et collaborateurs du SIVERT auront à coeur d'intégrer dans la gestion quotidienne du syndicat, afin d'optimiser la qualité du service rendu. Le rapport complet de la CRC et la réponse apportée par le SIVERT est consultable sur le site Internet du SIVERT www.sivert.fr, rubrique *Publications*.



Résumé des observations

Le *syndicat mixte intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'est Anjou (SIVERT)* regroupe sept syndicats de communes, pour assurer le traitement et la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels de leurs 183 communes (210 000 habitants), dans une usine qui traite plus de 100 000 tonnes de déchets par an et dont l'exploitation a démarré en 2005.

La Chambre recommande au syndicat, en lien avec ses membres, de revoir le partage des compétences prévu dans ses statuts, à la lumière des articles L. 2224-13 (et L. 5216-5) du code général des collectivités territoriales (CGCT), et d'assurer leur cohérence avec le fonctionnement réel du service.

L'effort important consenti par le SIVERT pour le suivi des impacts environnementaux et leur large publicité – assurée notamment via internet et la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) – mérite d'être souligné, même si certaines corrections et améliorations sont cependant souhaitables.

Pour exercer sa mission, le SIVERT a confié à l'entreprise Veolia, représentée par une société dédiée, la SAVED, une délégation de service public (DSP), adossée à un bail emphytéotique de 20 ans.

Si la convention de DSP a été négociée avec la ferme volonté de défendre les intérêts du service public, des imprécisions ou approximations rédactionnelles, concernant les modalités de financement et les modalités de rémunération du délégataire, ont entraîné des incohérences et plusieurs différends avec ce dernier. Certaines de ces difficultés ont donné lieu à un avenant en 2006, puis à un protocole d'accord transactionnel en 2007 et, en 2009, à une demande d'application de la clause de rendez-vous prévue à l'avenant.

Quant à l'exécution de cette convention, la Chambre invite le syndicat à être plus exigeant.

En effet, certaines obligations contractuelles et réglementaires ne sont pas ou pas convenablement respectées par le délégataire.

La Chambre relève que les informations produites au SIVERT par son délégataire ne garantissent pas toute la transparence nécessaire conformément aux règles du CGCT, et que certaines informations capitales ne sont pas transmises ou connues (inventaire actualisé, conventions avec la maison-mère, engagements financiers).

Elle observe que toutes les dispositions contractuelles concernant l'intéressement du SIVERT aux recettes extérieures ne sont pas appliquées. De plus, le président a renoncé, de lui-même, à percevoir un certain nombre de pénalités prévues au contrat en cas de non-respect des engagements de la SAVED, alors qu'une telle renonciation est de la compétence exclusive du conseil syndical.

Au demeurant, l'absence d'un certain nombre d'éléments extracomptables au soutien des comptes de la SAVED rend délicate l'appréciation de l'équilibre général de la DSP.



La qualité du service public

La complémentarité des filières

L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.



Ainsi, chaque collectivité adhérente du SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages. Certaines collectivités ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets.

Par ailleurs, le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural. En 2011, 2000 composteurs individuels ont été attribués : 1270 pour le SMITOM du Sud Saumurois, 500 pour Saumur Agglo, 130 pour le SICTOM Loir et Sarthe, et 100 pour la Communauté de Communes du Canton de Baugé. Au total, plus de 13 000 composteurs ont été distribués depuis 2006.





Le traitement des ordures ménagères

Tonnages entrants traités en 2011

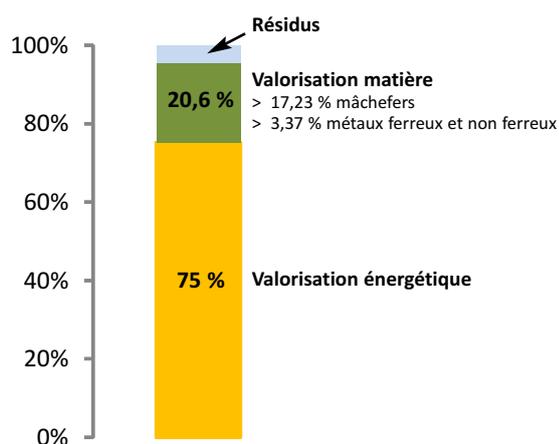
Sur l'année 2011, l'U.V.E. a traité 106 403 tonnes de déchets. Les tonnages issus du territoire du SIVERT représentent 49,20 % de la totalité des déchets reçus à l'U.V.E. Au total, pour le SIVERT, ce sont 52 354 tonnes de déchets qui ont été traitées.

	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Refus de tri (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	TOTAL (en tonne)
Communauté de Communes du Canton de Baugé	1 906	378	55		2 339
SICTOD Nord Est Anjou	1 637	345	52		2 034
SMITOM du Sud Saumurois	10 024	1 538			11 562
Saumur Agglo	14 894				14 894
SICTOM Loir-et-Sarthe	6 940	1 443			8 383
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	4 410	869			5 279
SMIPE Val Touraine Anjou	6 015	1 761			7 776
Conseil Général	87				87
TOTAL SIVERT	45 913	6 334	107		52 354
TOTAL HORS SIVERT	44 999	39		9 011	54 049
TOTAL SIVERT + HORS SIVERT	90 912	6 373	107	9 011	106 403



La qualité du service public

Production de l'UVE en 2011 : 95,6 % de déchets valorisés



Sous-produits UVE valorisés

Mâchefers* (en tonne)	18 332
Ferreux (en tonne)	3 324
Non ferreux (en tonne)	153

* Tous les mâchefers en 2011 sont classés "V" (c'est-à-dire valorisables) au titre de la Circulaire DPPR/SEI/BPSIED n° 94-IV-1 du 09/05/94.

Sous produits U.V.E. non valorisés

REFIOM (en tonne)	4 703
-------------------	-------

Production énergétique

En 2011, l'UVE a produit 63 361 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur.

10 % de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'U.V.E. Le reste est vendu à EDF.

Le performance énergétique de l'UVE est de 0,66 (calcul selon la formule définie à l'article de l'arrêté du 3 août 2010).

L'apport en combustible externe

Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à température. Une fois le four à 1100°, l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire. L'auto-combustion des ordures ménagères permet de faire fonctionner le four. En 2011, 110 tonnes de fuel ont été utilisées.

Tonnages sortants en 2011

En 2011, 75 % des déchets traités sont valorisés énergétiquement. 17,23 % sont récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et 3,37 % sous forme de ferreux et non ferreux.

Il reste 4,42 % récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères (traitement des fumées). Ce REFIOM est ensuite envoyé en Centre spécialisé de classe 1 pour inertage et stockage, à Saint Cyr des Gâts en Vendée.



Arrêts techniques annuels programmés

Trois arrêts techniques annuels programmés ont été effectués en 2011 :

Du 23 janvier au 28 janvier :

- > nettoyage de la chaudière

Du 22 mai au 28 mai :

- > nettoyage de la chaudière
- > travaux de maintenance et d'inspection

Du 19 septembre au 3 octobre :

- > nettoyage de la chaudière
- > travaux de maintenance et d'inspection
- > remplacement de 44 tubes sortie surchauffeur (chaudière)
- > reprise Inconel sur le mur arrière et latéral du 2^{ème} parcours (chaudière)
- > reprise du nez de voute dans le four



L'emploi sur site

L'Unité de Valorisation Energétique emploie 32 personnes à temps complet :

- Pour SAVED, le délégataire : 25 salariés
- Pour le SIVERT, la collectivité : 7 agents de la fonction publique territoriale.



La qualité du service public

Bilan Environnemental

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'U.V.E. s'articule autour de deux démarches complémentaires : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Les résultats de ce bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CLIS, Commission Locale d'Information et de Surveillance, présidée par le sous-préfet de Saumur.





La qualité du service public



L'autocontrôle de l'exploitant

A la demande du SIVERT, Veolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de "Troisième Génération". Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une autorégulation optimale.

Contrôle continu des émissions Année 2011

mois	COMBUSTION (°C)		CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)				
	T2s	HCl	CO	SO2	NOx	COT	Poussières
Janvier	1137	6,4	6,5	21,6	61,5	0,2	0,3
Février	1128	6,1	5,5	23,9	62,0	0,2	0,4
Mars	1127	7,0	6,8	17,5	61,6	0,2	0,5
Avril	1135	7,0	9,1	17,2	62,0	0,4	0,4
Mai	1123	7,1	8,5	15,8	61,6	0,3	0,4
Juin	1136	7,2	7,3	16,1	61,3	0,2	0,5
Juillet	1150	7,2	8,9	14,5	61,8	0,2	0,5
Août	1166	7,3	7,7	14,2	62,5	0,2	0,5
Septembre	1175	7,3	11,1	11,5	63,1	0,4	0,5
Octobre	1157	7,1	9,3	20,3	62,8	0,3	0,5
Novembre	1170	7,2	7,7	16,8	62,3	0,3	0,6
Décembre	1174	7,2	8,6	12,6	62,4	0,3	0,7
Moyennes	1148	7,0	8,1	16,8	62,1	0,3	0,5
Valeur limite d'émission par jour	850 minimum	9	45	40	80	9	5



La qualité du service public

Les contrôles réglementaires

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée. En 2011, ces contrôles ont été réalisés par l'APAVE, le 16 juin et le 8 décembre, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Les équipements de traitement des fumées préconisés permettent de garantir des performances qui vont au-delà des valeurs retenues par le SIVERT avec des émissions très inférieures aux niveaux imposés par la réglementation : - 20 % pour les dioxines, - 50 % pour les poussières, - 80 % pour les métaux lourds.

Résultats des contrôles réglementaires in-situ par des organismes tiers

	Unité par Nm3 sur sec à 11% O2	Arrêté préfectoral	31/01 2006	01/08 2006	19/12 2007	31/07 2007	08/01 2008	09/07 2008	13/01 2009	02/07 2009	10/12 2009	22/06 2010	30/11 2010	16/06 2011	08/12 2011
CO	mg	45	13,8	12,5	10,7	11	4,4	6,6	6,6	1,3	8,4	10,7	4,8	4	12
COV	mg	9	0,5	2,5	0,9	0,6	1	0,3	0,4	0,7	0,76	0,5	0,4	< 0,5	< 0,5
Poussières	mg	5	0,7	2,5	3,9	0,4	0,1	1,4	1,7	1,5	1,4	0,5	1	0,6	< 0,6
HCl	mg	9	3,2	7,3	4,3	3,7	7,9	8,2	9,2	5,6	5,77	6,3	6,5	4,8	6
HF	mg	0,5	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,51	0,3	0,19	0,19	0,2	0,2	< 0,06	< 0,03
SO2	mg	40	4,3	11,1	9,4	3,9	11,3	12,7	17,4	12,4	6,2	23,4	9,4	11	17
NOx	mg	80	69,5	73,4	67,9	78,2	103,4	66,7	70,1	52,6	70,4	66,3	67,1	62	65
Mercuré	µg	30	1	1	1	1	0,4	1,8	2	1	5	3	3	1	2
Cd + TI	µg	30	13	15	2	10	4	26	6	11	6	1	10	3	5
Sb+As+Pb+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+V	µg	250	121	133	185	40	28	140	40	70	44	10	50	120	11
PCDD/PCDF	ng I-Teq	0,08	0,011	0,034	0,003	0,006	0,002	0,002	0,003	0,0021	0,0021	0,01	0,006	0,003	0,0003



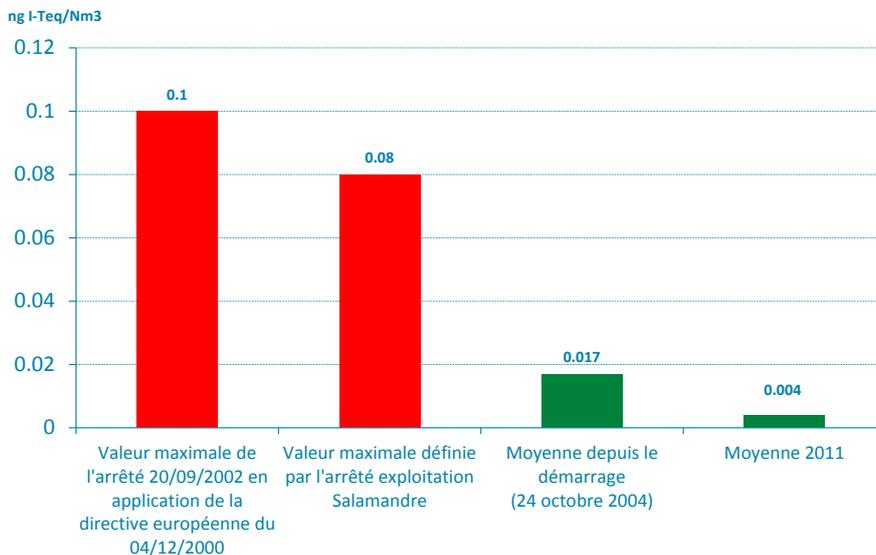
Les contrôles complémentaires : le plan de suivi de l'environnement

Au delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique, le SIVERT a mis en place un plan de suivi afin d'analyser et quantifier les rejets du site dans l'atmosphère. Cette volonté politique des élus du SIVERT se traduit par la présence d'un technicien Environnement sur site en charge des contrôles. Le plan de suivi mis en place par le SIVERT s'articule autour de quatre rayons d'action : le contrôle in situ (système AMESA), l'analyse des retombées atmosphériques (collecteurs), la bio-indication, l'analyse du lait.

Un contrôle in situ Le système de prélèvements des dioxines AMESA

Placée dans la cheminée, une sonde prélève en continu des échantillons de fumée, dans une cartouche de résine capable de fixer les dioxines et les furanes. Différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volume des gaz prélevés, températures des fumées et vitesse en cheminée) sont enregistrés toutes les 30 minutes sur une carte mémoire. Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier ainsi les normes de rejet.

L'ensemble des données de production est consultable sur www.sivert.fr ou par affichage sur site.



CONCLUSION :

Depuis le démarrage de l'UVE (du 24/10/2004 au 05/12/2011), la moyenne des valeurs annuelles d'émission est de 0.017 ng I-teq/nm³ soit près de six fois inférieure à la norme européenne de 0,1 ng I-teq/nm³.

Sur l'année 2011, la valeur moyenne d'émission (0,004 ng I-Teq/nm³) est 25 fois inférieure à la norme européenne.



La qualité du service public

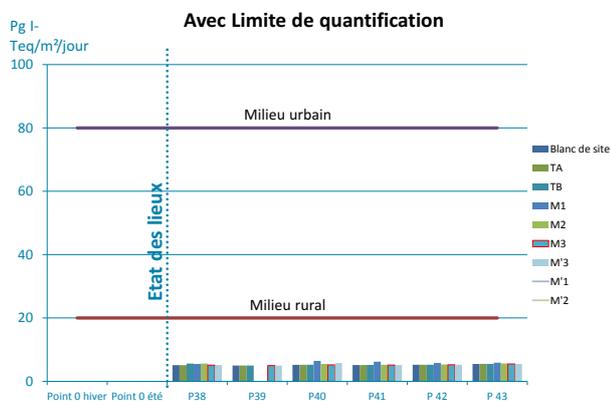


Dans un rayon de 3 kms - L'analyse des retombées atmosphériques

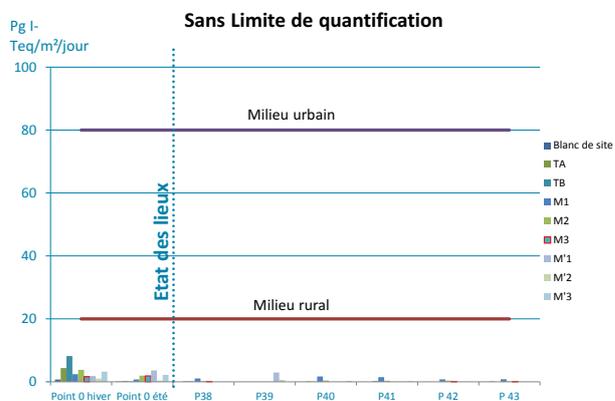
Seize cônes de collecte des retombées solides et liquides de l'atmosphère - les jauges Owen - ont été placés sur une zone prioritaire dans un rayon très proche de l'U.V.E. Placées en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent), elles recueillent les poussières et eaux de pluie qui sont ensuite analysés tous les deux mois.

Ce protocole a été défini par l'INERIS et des représentants du monde agricole afin de s'assurer que l'U.V.E. n'avait pas d'impact sur l'environnement.

Campagnes du 13 décembre 2010 au 15 décembre 2011



La valeur présentée correspond à la limite de quantification du laboratoire. La valeur réelle se situe entre 0 et cette valeur.





Retombées atmosphériques : analyse des dioxines selon protocole INERIS / Année 2010

		Point 0 hiver	Point 0 été	P38	P39	P40	P41	P42	P43
				13/12/10 au 14/02/11	14/02/11 au 15/04/11	15/04/11 au 14/06/11	14/06/11 au 16/08/11	16/08/11 au 17/10/11	17/10/11 au 15/12/11
		en pg I-Teq/m ² .j							
Témoïn	I-Teq avec LQ*			< 5,1	< 5	5,2	5,15	5,23	5,5
	I-Teq sans LQ*	0,73	0,09	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TA	I-Teq avec LQ			< 5,1	< 5	5,23	5,15	5,23	5,53
	I-Teq sans LQ	4,36	0,24	0,2	ND	0,13	ND	ND	0,14
TB	I-Teq avec LQ			< 5,6	< 5	5,23	5,18	5,23	5,5
	I-Teq sans LQ	8,19	0,11	0,14	ND	0,05	0,22	ND	ND
M1	I-Teq avec LQ			< 5,5		6,47	6,21	5,8	5,89
	I-Teq sans LQ	2,42	0,74	1,06		1,70	1,47	0,8	0,83
M2	I-Teq avec LQ			< 5,6		5,49	5,23	5,32	5,65
	I-Teq sans LQ	3,80	1,94	0,28		0,40	0,34	0,39	0,17
M3	I-Teq avec LQ			< 5,1	< 5	5,2	5,15	5,23	5,5
	I-Teq sans LQ	1,60	1,88	0,14	ND	ND	ND	0,09	0,09
M'1	I-Teq avec LQ				8,35				
	I-Teq sans LQ	1,83	3,62		2,97				
M'2	I-Teq avec LQ				5,35				
	I-Teq sans LQ	1,03	0,37		0,6				
M'3	I-Teq avec LQ			< 5,15	< 5	5,78	5,15	5,23	5,5
	I-Teq sans LQ	3,24	2,21	0,1	ND	0,29	0,19	ND	ND

***Définition "avec Limite de Quantification" et "sans Limite de Quantification" (LQ) :**

L'appareil de mesure dispose d'une limite de détection (3 x bruit de fond) et d'une limite de quantification (10 x bruit de fond), normes EN 1948 -2 et 3.

Avec LQ :

On somme les limites de quantification quand l'appareil n'est pas en capacité de mesurer une valeur. La valeur réelle se situe entre 0 et cette valeur maximale.

Sans LQ :

On ne somme que les valeurs réellement mesurées. Lorsque la mesure est inférieure au seuil de quantification on considère la mesure non quantifiable.

CONCLUSION :

"Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural."

Source IRH



La qualité du service public

Dans un rayon de 10 kms La bio-indication

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques dans son appareil digestif, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds de l'air. Des échantillons sont prélevés régulièrement sur neuf points différents autour du site et sont expédiés en laboratoire pour une analyse approfondie.

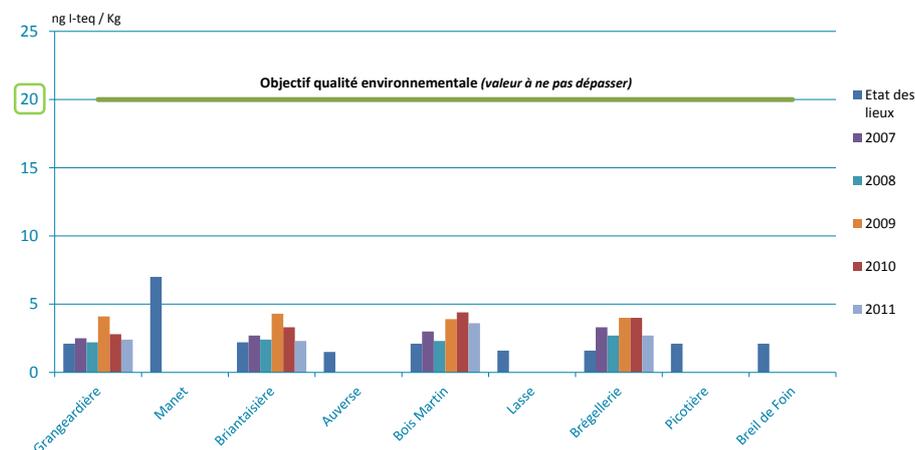


Sur les arbres, le lichen, révélateur infalsifiable, piège les particules.

Analyse des lichens : dioxines et métaux lourds

	Etat des lieux - Eté 2003				Phase de suivi - Année 2011			
	Dioxines en ng I-Teq/Kg	Métaux lourds en mg/Kg			Dioxines en ng I-Teq/Kg	Métaux lourds en mg/Kg		
		Plomb	Cadmuim	Mercure		Plomb	Cadmuim	Mercure
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	2,4	10	0,31	0,06
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	2,3	19	0,2	< lq
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	3,6	2,9	0,1	0,09
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	2,7	2,4	0,1	0,07

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
< 20 ng I-Teq/Kg	Comprise entre 20 et 160 ng I-Teq/Kg	> 160 ng I-Teq/Kg



CONCLUSION :

Dioxines : "la mise en parallèle des résultats des dernières campagnes de mesures indique une stabilité entre 2010 et 2011, avec une légère décroissance non représentative d'environ 20%."

Métaux lourds : "La campagne de surveillance des retombées métalliques autour de l'UVE en 2011 indique qu'aucune retombée n'est décelable par les dosages dans les lichens."

Source : Aair Lichens



Dans les exploitations agricoles voisines de l'U.V.E. L'analyse du lait

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux.

Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules. Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.

Analyse des dioxines dans le lait

Etat des lieux	Été 2005	Été 2006	Octobre 2006	Juillet 2007	Juillet 2008	Juillet 2009	Juillet 2010	Juillet 2011
en pg I-Teq/g de matière grasse								
Exploitation 1	0,41	0,52	0,26	0,32	0,36	0,36	.*	.*
Exploitation 2	0,42	0,42	0,38	0,51	0,60	0,27	0,25	0,32
Exploitation 3	0,34	0,38	0,38	0,26	0,27	0,22	0,37	0,33
Exploitation 4	0,45	0,25	0,28	0,43	0,34	0,25	0,20	0,28
Exploitation 5*	-	-	-	-	-	-	0,22	.**
Exploitation 6**	-	-	-	-	-	-	0,20	0,20

* A la suite de l'arrêt de l'exploitation 1, nous l'avons remplacée dans notre dispositif par le suivi de l'exploitation 5.

** Suite à la création d'une GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation 6 a été choisie car elle se trouve sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

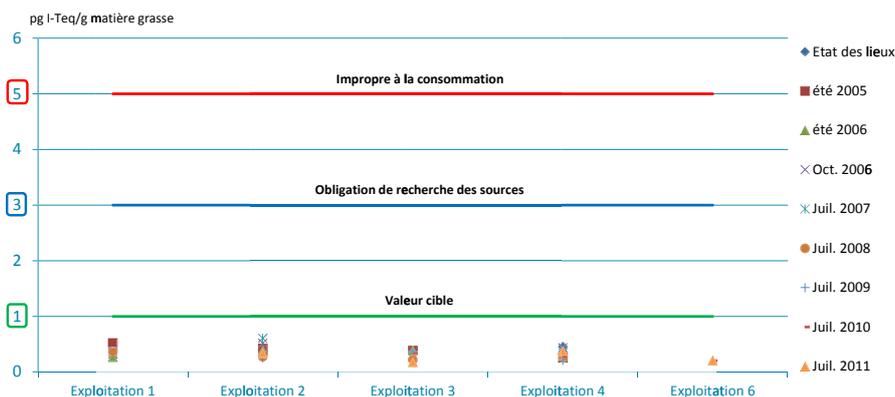
Ces résultats sont à comparer avec les valeurs guides suivantes :

Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
en pg I-Teq/g de matière grasse		
1	3	> 5

CONCLUSION :

" Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'Unité sur le lait. "

Source : INERIS





La qualité du service public



Bio-indication : la cartographie de la qualité de l'air renouvelée en 2011

L'IGQA® : Indice Global de la Qualité de l'Air

Dès 2003 avant la mise en service de l'UVE, le calcul de l'IGQA®, Indice Global de la Qualité de l'Air, a été réalisé à partir des relevés de lichens, sur 90 points dans un rayon de 10 kms autour de l'UVE. A partir de ces relevés, une cartographie a été élaborée, afin d'établir un état des lieux de la qualité de l'air sur le site. Ce diagnostic, qui révélait une bonne qualité environnementale, constitue un point zéro permettant de comparer les résultats obtenus depuis la mise en marche de l'UVE.

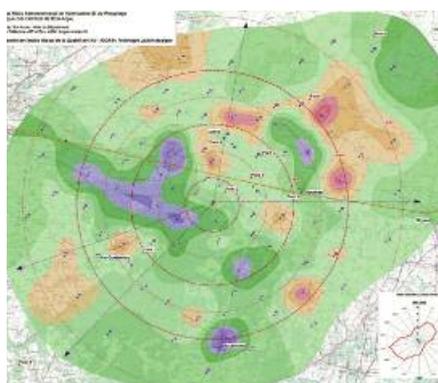
Tous les ans depuis 2005, le calcul de l'IGQA® est établi à partir de 10 points autour de l'UVE. En 2011, le SIVERT a décidé de renouveler l'étude de l'IGQA® autour de 90 points, afin de comparer la nouvelle carte avec celle de l'état des lieux en 2003. C'est la société AAIR LICHENS qui a été retenue pour assurer ce contrôle, après passation d'un marché public.

Analyse des lichens : dioxines et métaux lourds

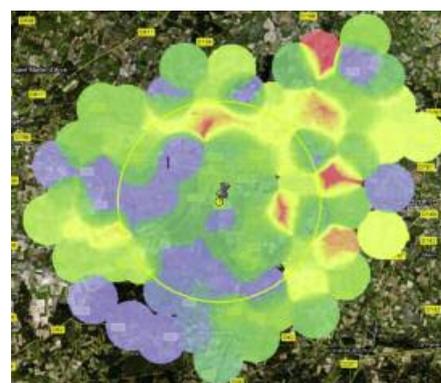
CONCLUSION :

“la présence de l'usine Salamandre n'a pas entraîné de modification de la qualité de l'air sur un périmètre restreint. Elle n'a pas été un obstacle à une dynamique positive d'évolution, liée à la faible présence de sources de modifications de la qualité de l'air, à une forte présence forestière et à une optimisation constante des pratiques agricoles.”

Source : Air Lichens



IGQA 2003 : Etat des lieux



IGQA 2011

Classe	Indice
1	Notablement modifié
2	Modifié
3	Bon
4	Très bon
5	Excellent

Le calcul de l'IGQA®

La présence de telle ou telle espèce de lichen dans l'environnement traduit une plus ou moins bonne qualité atmosphérique. Chaque lichen possède donc une valeur écologique qui lui est propre. Le calcul de l'IGQA® repose sur l'observation de 40 espèces réparties en six niveaux de valeur écologique. A partir de cette étude, le laboratoire peut déterminer un Indice Global de la Qualité de l'Air (IGQA®) selon 5 classes allant de « notablement modifié » à « excellent ».



L'IBLE : une analyse complémentaire à partir des lichens

En 2008, l'AFNOR, Association Française de Normalisation placée sous tutelle du ministère de l'Industrie, a élaboré une norme pour la surveillance de la qualité de l'air à partir des lichens. Il s'agit de l'IBLE, Indice Biologique de Lichens Epiphytes (NF X43-903). Dans un souci de transparence, il semblait essentiel pour le SIVERT de tenir compte de cette nouvelle norme dans son dispositif de suivi de l'environnement. Une analyse mettant en application cette méthodologie a donc été conduite en 2011 par AAIR LICHENS.

La démarche consiste à référencer les espèces de lichens présentes dans l'environnement. Huit stations d'études ont été retenues dans un rayon de 10 kms autour de l'UVE. Une grille d'observation a été placée sur le tronc des arbres au quatre points cardinaux (Nord, Ouest, Sud, Est). Le recouvrement de chaque espèce de lichens dans la grille d'observation est ensuite évalué. 120 relevés ont ainsi été effectués, permettant de mettre en évidence 102 espèces de lichens.

L'IBLE est davantage une norme de diversité qu'un indice de la qualité de l'air, et ne se substitue donc pas à l'IGQA®. En effet, la méthode consiste à effectuer un recensement sans prendre en compte la valeur écologique des lichens. Ainsi, même si sa présence traduit une bonne qualité de l'air, un lichen rare ne pèsera pas dans le calcul de l'IBLE.



Station	IBLE	IG selon IBLE	IGQA
1	65,80	4,70	4,70
2	54,75	2,90	5,90
3	10,00	3,40	3,40
4	43,50	4,0	4,80
5	47,00	1,20	2,30
6	48,67	4,70	8,40
7	71,05	8,70	9,20
8	38,21	1,60	3,20

CONCLUSION :

« Des variations apparaissent qui sont liées au fait que l'IBLE est un indice de diversité sans relation avec un indice de qualité de l'air. Il est plutôt à retenir pour approfondir une donnée soulevée par l'IGQA®. »

Source : Air Lichens

*Une maîtrise
des coûts
exemplaire
d'une unité
respectant les
dernières
normes.*



Le prix du service public

Représentant un investissement de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur site.

D'autre part, les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...). Enfin, le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 23,12 € par tonne permettent en 2011 de proposer un coût de traitement compétitif à 58,68 € HT la tonne. Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.



Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 4 336 989,73 € HT en 2011 (contre 3 967 842,23 € HT en 2010), pour un tonnage traité de 52 354 tonnes en 2011 (contre 50 213 tonnes en 2010).

Cette augmentation s'explique notamment par la hausse du coût de traitement des déchets ménagers et l'organisation du congrès AMORCE.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

<u>Coût de traitement des déchets ménagers</u>	<u>3 227 855,62 € HT</u>
<u>Transfert des déchets ménagers</u>	<u>310 868,57 € HT</u>
<u>Charges de personnel</u>	<u>287 818,85 € HT</u>
<u>Péréquation des coûts de transport</u>	<u>77 397,65 € HT</u>
<u>Congrès AMORCE</u>	<u>72 342,33 € HT</u>
<u>Journal Salamandre</u>	<u>57 799,23 € HT</u>
<u>Analyses (plan de suivi de l'environnement)</u>	<u>39 967,70 € HT</u>
<u>Honoraires (assistance juridique et financière)</u>	<u>53 999,50 € HT</u>



Le traitement des ordures ménagères

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de ne pas aller à l'encontre du tri sélectif.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 23,12 € par tonne permet de proposer un coût de traitement de 58,68 € HT la tonne. Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.

Pour l'année 2011, le coût de traitement des déchets s'élève à 3 227 855,62 € HT, alors qu'il était de 3 005 987,35 € HT en 2010. Cette augmentation de 7,4 % s'explique pour trois raisons :

> **l'actualisation du coût de traitement sur la part d'exploitation**, comme chaque année, par application d'une formule de révision. En 2011, le coût de traitement de la tonne passe ainsi de 57,79 € HT à 58,65 € HT.

> **l'actualisation de la TGAP** par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010. La TGAP applicable à l'UVE passe ainsi de 2 € en 2010 à 2,60 € en 2011.

> **l'augmentation de 4,3 % des tonnages traités pour le territoire du SIVERT**, passant de 50 213 tonnes à 52 354 tonnes en 2011.

La TGAP

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, a été instauré en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'U.V.E., le SIVERT bénéficie cependant d'une TGAP minimale : 2,60 € en 2011, contre 11,20 € pour le taux de base.



Le prix du service public

Le transport des ordures ménagères

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Doué-la-Fontaine et Tiercé vers l'U.V.E. de Lasse. C'est la société DUFEU qui assure ce transfert.

En 2011, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à 310 868,57 € HT.

La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2011, le montant de la péréquation s'est élevé à 77 397,65 € HT.

La péréquation permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- > de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,
- > de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 21 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de "sous-chargement".

Ce dispositif vise donc à optimiser les transports sur les plans financier et environnemental (en limitant les rotations).



Le personnel du SIVERT

En 2011, les charges de personnel s'élèvent à 287 818,85 €. Sept agents sont employés au service du SIVERT :

- > **Trois agents titulaires**, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance. (3 temps complets)
- > **Un agent comptable titulaire**, catégorie C (1 temps complet)
- > **Un ingénieur titulaire**, catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet)
- > **Une chargée de communication titulaire**, catégorie A (1 temps complet)
- > **Un directeur titulaire**, catégorie A (1 temps partiel 80 %)



Le prix du service public

L'organisation du 25^{ème} congrès annuel d'AMORCE

En 2011, le SIVERT a organisé à Saumur le 25^{ème} congrès d'AMORCE, association nationale qui fédère les collectivités, les associations et les entreprises en charge de la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. L'organisation de ce congrès sur 3 jours (18 au 20 octobre 2011) a fait l'objet de 72 342,33 € de dépenses (dont la moitié à charge du SIVERT), équilibrées grâce aux partenariats publics et privés.

Le journal Salamandre

Le marché pour la mise en page ainsi que celui pour l'impression et la distribution du journal Salamandre ont été renouvelés en 2011. La mise en page a été attribuée à l'agence Studio Ricom (Cholet) pour un montant de 5680 € HT sur deux ans (4 numéros). L'impression et la distribution a été attribuée à l'imprimerie Norbert PLOT (Ecouflant) pour un montant de 117 368,08 € HT sur deux ans (4 numéros).



Le plan de suivi de l'environnement

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

coût hors taxe pour 2011

Collecteur de retombées atmosphériques Société IRH	24 204,00 €
Bio-indication utilisant les lichens Société AAIR LICHENS	8 470,00 €
Analyses de lait Société CARSO	1 651,20 €
Système AMESA - suivi des dioxines en sortie de cheminée	1,25 € par tonne, hors investissement

Bio-indication : IGQA et IBLE

En complément des contrôles effectués annuellement sur les lichens, il a été procédé en 2011 à une cartographie de la qualité de l'air selon les méthodes de l'IGQA (Indice Global de la Qualité de l'Air) et de l'IBLE (Indice Biologique de Lichens Epiphytes). C'est la société Aair Lichens qui a procédé à ces analyses après passation d'un marché public.

coût hors taxe pour 2011

Bio-indication utilisant les lichens : IGQA et IBLE Société AAIR LICHENS	5 642,50 €
--	------------



Le prix du service public

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement pour l'année 2011 se sont élevées à 4 794 270,92 € HT.
Les principaux poste de recettes sont les suivants :

Remboursement par les collectivités adhérentes :	
- traitement des déchets	3 218 447,47 € HT
- transport	311 751,80 € HT
- péréquation	77 397,63 € HT
	<hr/>
Participation par habitant (0,99 € / habitant)	232 464,87 € HT
	<hr/>
Délégataire SAVED	587 226,94 € HT
> redevance pour occupation du domaine public	
> redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyses du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement)	
> Annuité de rétrocession (10,83 € / tonne, subvention FEDER et ADEME)	
	<hr/>
Subventions liées au congrès AMORCE	36 740 € HT



Compte administratif 2011

Section d'investissement			
Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	61 099,21 €		0 €
Dépenses d'investissement	29 327,51 €		30 000 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Excédent d'investissement		31 771,70 €	
Excédent antérieur		22 307,16 €	
Résultat d'investissement de l'exercice		54 078,86 €	

Section de fonctionnement			
Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 471 687,43 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 336 989,73 €		0 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Excédent de fonctionnement		134 697,70 €	
Excédent antérieur		322 583,49 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice		457 281,19 €* 	

* L'excédent de fonctionnement inclut les intéressements autres recettes d'un montant de 171 730,08 pour les années 2007 à 2009 et de 170 536,32 pour l'année 2010 qui n'ont pas été réglés par SAVED et pour lesquels les montants sont toujours en cours de négociation, soit 342 266,40 € sur les 457 281,19 €.

Résultat d'investissement

Pour l'année 2011, il s'élève à 54 078,86 €, pour un total de dépenses d'investissement de 29 327,51 € et un total de recettes d'investissement de 61 099,21 €.

Résultat de fonctionnement

Pour l'année 2011, il s'élève à 457 281,19 €, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 336 989,73 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 471 687,43 €.

Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu' " entre nous le courant passe "



La communication

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques émergentes doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication. La communication du SIVERT répond aux registres institutionnel, territorial et environnemental. Au service de ces objectifs, des outils de communication ont été déclinés.



La communication



Numéro 9 - janvier 2011 **Changement climatique : de la controverse à l'action !**

- p. 4 - Du Grenelle 2 aux acteurs locaux
- p. 6 - Le SMICTOM s'engage dans un programme de prévention
- p. 7 - Changement climatique : le point sur les connaissances
- p. 10 - Les résultats du plan de suivi
- p. 11 - Portrait du directeur technique d'un laboratoire d'analyse
- p. 12 - Europe : 2000 villes engagées !
- p. 14 - Deviens un éco-voyageur ! (éco-juniors)



Numéro 10 - juillet 2011 **La forêt, enjeu énergétique**

- p. 4 - Rapport de la CRC : les bons comptes de Lasse
- p. 6 - Au SIVERT, des coûts maîtrisés !
- p. 7 - Quand l'arbre cache une forêt... de richesses !
- p. 10 - Les résultats du plan de suivi
- p. 11 - L'engagement associatif d'un membre de la CLIS
- p. 12 - La forêt européenne : une ressource durable
- p. 14 - La forêt, un réservoir de richesses (éco-juniors)

Le journal Salamandre

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à 108 200 exemplaires, auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable et de proposer à chacun de ses habitants un outil de communication documenté aux grilles de lecture technique, scientifique et historique, le premier numéro du journal est sorti en novembre 2006.

Les 16 pages distribuées semestriellement à l'ensemble des foyers du territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent également une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

Enfin, la dernière de couverture du journal, à travers sept éditions personnalisées, ouvre sa grille aux actualités des collectivités adhérentes, dans une optique collaborative et afin de mettre en perspective l'articulation des acteurs de la filière globale du traitement du déchet.

En 2011, deux nouvelles éditions du journal ont été réalisées : le numéro 9, paru en janvier, et le numéro 10, distribué en juillet. Ils sont téléchargeables sur le site du SIVERT, www.sivert.fr.



Le circuit de visite

“Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable”

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT traite de l'écologie au quotidien à travers une sensibilisation à la réduction des déchets à la source, ou la connaissance de la véritable “valeur écologique” de nos biens de consommation.

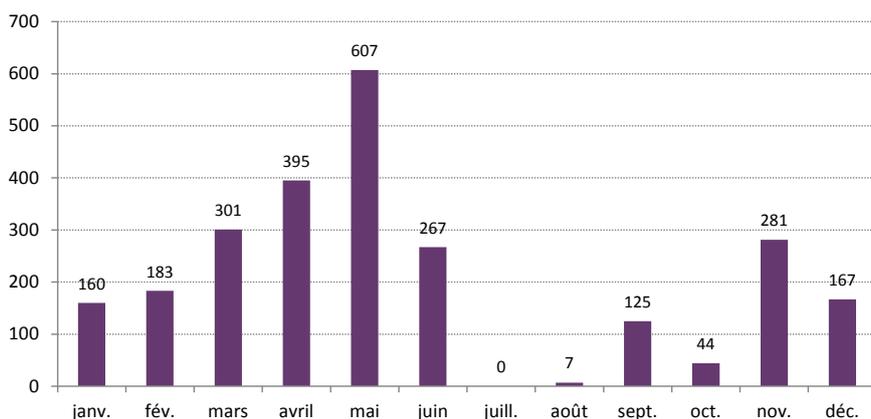
Axé sur la filière globale du déchet, il définit les notions du recyclage ou du compostage. Les énergies renouvelables ainsi que le process de l'Unité sont également mis en valeur.

Depuis son ouverture, plus de 13 000 visiteurs ont découvert le circuit du SIVERT. Plus de la moitié des visites organisées accueillent des scolaires, de l'élève de CE2 à l'étudiant en université...

En 2011, le SIVERT a accueilli 89 groupes, soit environ 2600 visiteurs. Des portes ouvertes ont été organisées en avril 2011 pendant la Semaine du Développement Durable, invitant les particuliers à venir découvrir l'UVE.



Répartition mensuelle du nombre de visiteurs en 2011



Mention « Accueil scolaire » pour le circuit

L'audit réalisé fin 2011 sur le circuit du SIVERT a conduit au renouvellement de son label Destination Entreprise, avec, en prime la mention « Accueil scolaire ». Ce label repose sur 151 critères qui portent notamment sur la qualité d'accueil, ou encore l'intérêt et l'interactivité de la visite. Le circuit est également agréé par l'Inspection Académique du Maine-et-Loire et reconnu par la marque QUALITE TOURISME, mise en place par le Ministère en charge du tourisme.





La communication

L'adhésion du SIVERT à AMORCE



Depuis plusieurs années, le SIVERT s'est investi dans les activités d'AMORCE.

Ainsi, lors du 22^{ème} congrès en octobre 2008, Patrice de Foucaud, Président du SIVERT, devient vice-président du conseil d'administration d'AMORCE, en charge de la communication.

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE en fédère aujourd'hui 702. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels :

- 467 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble de la France (représentant plus de 55 millions d'habitants)
- 235 professionnels adhérents.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75 % des cotisations de ses membres. Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE **pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.**

Le bureau d'AMORCE

Président

Gilles VINCENT - *Syndicat intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire Toulonnaise*

1er Vice-Président

Thierry Philip - *Le Grand Lyon Communauté Urbaine*

Vice-Président Déchets

Philippe RAPENEAU - *Communauté Urbaine d'Arras*

Vice-Président Grande Couronne et Grandes Agglomérations

Alain ROUAULT - *Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne*

Vice-Président Réseaux de chaleur et Énergies Renouvelables

Serge NOCODIE - *Compagnie de Chauffage de Grenoble*

Vice-Président Maîtrise de l'Énergie et Climat
Philippe TOSTAIN - *Ville de Lille*

Vice-Président Communication

Patrice de FOUCAUD - *SIVERT de l'Est Anjou*

Vice-Président Professionnels

Emmanuel CHAUCHAT - *SITA France*

Secrétaire

Jean-Claude LECAMUS - *Syndicat mixte de l'Est Seine et Marne*

Secrétaire adjointe

Danielle CHARLES - *Ville de Toulouse*

Trésorier

Alain GONDELMANN - *DEXIA Crédit Local*

Trésorier adjoint

Messaoud BENFAID - *DALKIA*



L'organisation du 25^{ème} congrès d'AMORCE

Le SIVERT a organisé le 25^{ème} congrès national d'AMORCE qui s'est déroulé du 18 au 20 octobre à Saumur. La thématique choisie était résolument orientée vers l'avenir : « Déchets, énergie, climat : quelles stratégies territoriales à l'horizon 2020 ? »

450 représentants de collectivités et entreprises de toute la France y ont pris part, un record de participation pour ce congrès annuel. Temps fort de l'année pour les collectivités et professionnels de l'énergie et des déchets, les trois jours de congrès ont été rythmés par des tables rondes, des ateliers thématiques, mais également par des visites techniques.

Ce congrès était en effet l'occasion pour les collectivités et professionnels de découvrir les pratiques en matière de production énergétique et de traitement des déchets sur le territoire. Plusieurs sites étaient proposés à la visite : la centrale photovoltaïque de Distré, le Centre de Tri Mécano-Biologique (St Barthélémy d'Anjou), le Centre de traitement des Déchets Electriques et Electroniques (St Sylvain d'Anjou), la chaufferie-bois de Saumur, la centrale nucléaire de Chinon et l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse.



Une visite technique : élus et techniciens à l'UVE de Lasse



L'assemblée plénière



Gilles VINCENT, Président d'AMORCE et Patrice de FOUCAUD, Président du SIVERT



La communication

Revue de presse

Le rapport de la CRC

- > *Déchets ménagers. Lasse traité à «bons comptes»*, Courrier de l'Ouest, 16 mars 2011
- > *Traitement des déchets : les bons comptes de Lasse*, Courrier de l'Ouest, 26 mars 2011

Le congrès AMORCE

- > *Déchets et énergie : le congrès de Saumur*, Courrier de l'Ouest, 11 octobre 2011
- > *25^{ème} congrès national d'AMORCE «déchets, énergie, climat : quelles stratégies territoriales pour 2020 ?» A Saumur*, Les Saumurois (supplément au Courrier de l'Ouest), 14 octobre 2011
- > *300 spécialistes des déchets réunis à Saumur*, Courrier de l'Ouest, 16 octobre 2011
- > *Un congrès sur les déchets à Saumur*, Courrier de l'Ouest, 20 octobre 2011
- > *Un congrès pour débattre de la gestion des déchets et l'énergie*, Courrier de l'Ouest, 20 octobre 2011

Le fonctionnement de l'UVE de Lasse

- > *Incinération : point de lassitude pour la Salamandre*, Dechetcom.com, 25 octobre 2011

La Semaine du Développement Durable à l'UVE

- > *Semaine du développement durable*, La Nouvelle République, 31 mars 2011
- > *Interview radio*, RCF Anjou, 2 avril 2011
- > *Lasse - Portes ouvertes*, Courrier de l'Ouest, 4 avril 2011
- > *«Une vérité qui dérange» demain, à l'UVE Salamandre*, Courrier de l'Ouest, 4 avril 2011
- > *Des visiteurs de tout le département accueillis à Salamandre*, Courrier de l'Ouest, 11 avril 2011
- > *400 personnes aux portes ouvertes de Salamandre*, Courrier de l'Ouest, 14 avril 2011



Le rapport de la CRC

Courrier de l'Ouest, 16 mars 2011

► Déchets ménagers. Lasse traité à « bons comptes »

La valorisation des déchets du Smictom de la Vallée de l'Authion passe par « l'usine de Lasse » et au tarif de la tonne, ce qui se passe à Lasse a une incidence sur les comptes du syndicat (*) dont la redevance est en hausse de 9 % en 2011 par rapport à 2010 (notre édition d'hier).

Or la Chambre régionale des comptes (CRC) vient d'étudier le fonctionnement du Sivert, qui gère l'usine de valorisation énergétique de Lasse pour la période 2004-2009. Bilan : le service public y est bien défendu.

Dix ans d'avance

Les critiques de la CRC concernent plus souvent le délégataire, la SAVED, filiale du groupe Veolia Propreté, que l'opérateur public. Le projet Salamandre - le nom de l'usine de traitement des déchets de

Lasse et leur valorisation énergétique - a vu le jour il y a près de vingt ans. En optant dès 2002 pour la construction d'un incinérateur de 3^e génération, le Sivert a pris sous l'impulsion de Patrice de Foucauld une dizaine d'années d'avance... sur le Grenelle de l'Environnement.

Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes note que « l'effort important consenti par le SIVERT dans ce domaine » mérite d'être souligné ». A l'opposé de la performance environnementale, ce sont les conditions financières de l'exploitation du site qui posent question... mais beaucoup plus à l'opérateur privé qu'à l'établissement public semble-t-il.

(*) Pour info, le coût de traitement par incinération des ordures ménagères est de 61 €HT/tonne auquel il faut rajouter 15 €/tonne pour le transport.



La communication

Courrier de l'Ouest, le 26 mars 2011



Traitement des déchets : les bons comptes de Lasse

La Chambre régionale des comptes vient d'étudier le fonctionnement du Sivert, qui gère l'usine de valorisation énergétique de Lasse. Pour constater que le service public y était bien défendu.

Luc SOURIAU
redac.saumur@courrier-ouest.com

Une fois n'est pas coutume. Quand la Chambre régionale des comptes (CRC) met son nez dans les affaires d'une collectivité ou d'un établissement public, c'est rarement pour distribuer des bons points. Le rapport qu'elle vient de produire sur la gestion du Sivert et de l'unité de valorisation énergétique de Lasse pour la période 2004-2009 en contient pourtant quelques-uns. Les critiques qu'elle formule concernent plus souvent le délégataire, la SAVED, filiale du groupe Veolia Propreté, que l'opérateur public.

Le projet Salamandre - le nom de l'usine de traitement des déchets de Lasse et leur valorisation énergétique - a vu le jour il y a près de vingt ans. Dès son origine, ses promoteurs - dont Patrice de Foucauld, président du syndicat intercommunal - militent pour anticiper au maximum les futures normes et contraintes environnementales.

Dix ans d'avance sur le Grenelle

De fait, en optant dès 2002 pour la construction d'un incinérateur de 3^e génération, le Sivert va prendre une dizaine d'années d'avance... sur le Grenelle de l'environnement. « Quand nous avons choisi de mettre en œuvre une filière globale de traitement, ce n'était pas forcément bien vu », se souvient Patrice de Foucauld, « à l'époque, il y avait des turbulences sur le sujet, avec notamment les associations environnementales qui dénonçaient les



Lasse, Unité de valorisation énergétique Salamandre, lundi 14 mars. Installés dès l'origine sur le site, les techniciens du Sivert peuvent contrôler en permanence le fonctionnement de l'usine dont les délégataires de Veolia Propreté (à l'étage au-dessus) ont la responsabilité.

retombées de dioxyne ». Il fait alors le tour de France des installations et des projets et constate que « la plupart des élus prenaient juste en compte les normes du moment. Nous, nous avons anticipé au maximum sur tout et notre outil a toujours été en avance sur les normes ». Le Sivert met ainsi en place très rapidement une commission locale d'information et de surveillance (CLIS)... « Le 5 était encore inutile puisqu'il n'y avait rien à surveiller avant la

construction du site ». Parallèlement, quatre plans de suivi - disponibles en permanence sur internet (1) - sont établis pour affirmer que l'usine en fonctionnement n'a aucun impact sur l'environnement. Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes note que « l'effort important consenti par le SIVERT » dans ce domaine « mérite d'être souligné ». À l'opposé de la performance environnementale, ce sont les conditions

financières de l'exploitation du site (lire ci-dessous) qui posent question... mais beaucoup plus à l'opérateur privé qu'à l'établissement public inspecté par la CRC.

(1) www.sivert.fr



Un contrat trop bien négocié ?



Patrice de Foucauld préside le Sivert. Il était dès 1992 à l'origine du projet Salamandre, aujourd'hui labellisé « Qualité Tourisme » avec 2 000 visiteurs par an.

Pour exercer sa mission, le Sivert a confié au groupe Veolia Propreté, représenté par une société dédiée, la SAVED, une délégation de service public, adossée sur un bail de vingt ans. Veolia a donc la charge du site jusqu'en 2026. Surtout, l'entreprise a essuyé les plâtres pour la construction et la mise au point de l'outil. De son côté, le Sivert a négocié très fermement sur les prix, obtenant notamment un coût de traitement à la tonne de 57 €... très en deçà de ce qui se pratique aujourd'hui. Et qui motive les demandes de renégociation de la part de Veolia : la SAVED enregistrant des bilans négatifs sur le site de Lasse. La Chambre régionale des comptes note ainsi que la convention de

délégation « a été négociée avec la ferme volonté de défendre les intérêts du service public ». Elle relève néanmoins « des imprécisions ou approximations rédactionnelles sur les modalités de financement et de rémunération du délégataire ». La CRC pointe par ailleurs que « certaines obligations contractuelles et réglementaires ne sont pas ou pas convenablement respectées par le délégataire ». Au Sivert, Patrice de Foucauld affiche une prudente sérénité : « Le contrat est très favorable à la collectivité et le délégataire est... un peu chagriné. Mais nous n'avons aucune raison de céder sur certains points de ce contrat sans bonne raison ». C'est tout l'objet de la conciliation actuellement en cours entre les deux parties.

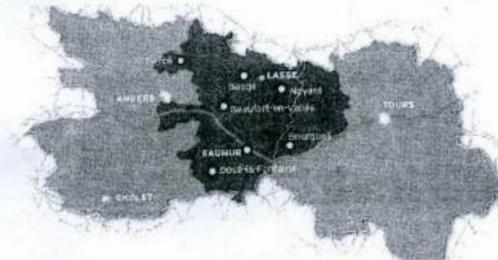
A SAVOIR

210 000 habitants, 110 000 tonnes

Plus d'un habitant sur quatre de Maine-et-Loire est concerné par le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique de Lasse, connue sous le joli nom de baptême de Salamandre. Le site est géré par le Syndicat mixte intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou (SIVERT), créé en 1999. Il regroupe sept syndicats intercommunaux (1), concerne 183 communes et 210 000 habitants en Maine-et-Loire et une quinzaine de communes limitrophes d'Indre-et-Loire. Le centre de traitement de Lasse, construit au début des années 2000, est opérationnel depuis 2005. Depuis,

il reçoit en moyenne chaque année 110 000 tonnes de déchets - dont un peu plus de la moitié est issue des communes adhérentes - et la production énergétique qui en découle (64 000 MWh en 2010) représente la consommation annuelle d'électricité d'une ville de la taille de Saumur.

(1) **SMIPE Val Touraine (Bourgueil), SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine), Saumur Agglo, SICTOD Nord-Est Anjou (Noyant), Communauté de communes du canton de Baugé, SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée) et SICTOM Loir et Sarthe (Chêffes).**



La moitié du tonnage apporté à Lasse provient des sept syndicats membres du Sivert. L'autre moitié vient d'apports extérieurs qui constituent le marché du délégataire privé.

SAMEDI 26 MARS 2011



La communication

Le congrès AMORCE

Courrier de l'Ouest, 11 octobre 2011



Déchets et énergie : le congrès de Saumur

Du 18 au 20 octobre, Saumur accueillera le 25^e congrès d'Amorce, association nationale spécialisée dans la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. 300 participants sont attendus lors de ces deux jours de réflexions et de débats qui débiteront par une assemblée plénière sur le thème « Déchets, énergie, climat : quelles nouvelles stratégies territoriales ? ». Fondée en 1987, Amorce fédère 446 collectivités territoriales un peu partout en France (regroupant plus de 55 millions d'habitants) et 206 professionnels adhérents.



Courrier de l'Ouest, 16 octobre 2011

300 spécialistes des déchets réunis à Saumur

Amorce, une association nationale spécialisée dans la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur, a choisi Saumur pour tenir son 25^e congrès. 300 spécialistes et décideurs sont attendus la semaine prochaine.

Le gaspillage alimentaire, la consigne du verre dans une région viticole, les performances énergétiques réelles d'un écoquartier, l'utilisation des composts, les conséquences pour les collectivités de l'ouverture des marchés de l'énergie... voilà quelques-uns des thèmes qui vont occuper les 300 participants du 25^e congrès de l'association Amorce qui se réuniront à Saumur les mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 octobre.

Après une journée de visites dans la région, le congrès s'ouvrira le 19 octobre par l'assemblée plénière sur le thème « Déchets, énergie, climat : quelles nouvelles stratégies territoriales ? ». Elle sera suivie par une allocution de Philippe Van de Maele, le président de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

« Indépendance et crédibilité »
Amorce se présente comme « l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la



Les 446 collectivités réunies en France au sein de l'association Amorce regroupent plus de 55 millions d'habitants qui génèrent chaque jour des millions de tonnes de déchets.

gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur ». Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, elle en fédère aujourd'hui 652. Soit 446 collectivités territoriales un peu partout en France (regroupant plus de 55 millions d'habitants) et 206 professionnels adhérents. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75 % des

cotisations de ses membres. Amorce ne bénéficie d'aucune subvention. L'association assure donc que « sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (trois-quart des sièges au conseil d'administration) garantissent son indépendance et sa crédibilité pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie ».

À quelques jours de leur congrès, les responsables de l'association expliquent que « trois ans après le Grenelle de l'environnement et alors que la Cour des comptes vient de publier un rapport sur la gestion des déchets ménagers, les collectivités doivent s'organiser pour élaborer leur stratégie pour la décennie ».

Les meilleures options pour l'avenir
Amorce a donc « décidé de placer son 25^e congrès sous le signe de la prospective en invitant quelques-uns des plus grands spécialistes des déchets et de l'énergie à l'échelle locale, nationale et européenne afin d'envoyer ensemble les meilleures options pour l'avenir ».

Tables rondes et ateliers thématiques seront donc au programme de ces trois jours. Les congressistes pourront en profiter pour découvrir l'usine d'incinération de Lasse, la centrale nucléaire de Chinon, la nouvelle ferme photovoltaïque de Distré, la chaufferie bois du Chemin-Vert... mais aussi pour faire un peu de tourisme en visitant Montsoreau, Saumur, les caves Bouvet-Ladubay où se déroulera le congrès, et l'abbaye de Fontevraud qui accueillera la soirée de gala le 19 octobre.



Les Saumurois, 14 octobre 2011

25^e CONGRÈS NATIONAL AMORCE

« DÉCHETS, ÉNERGIE, CLIMAT : QUELLES STRATÉGIES TERRITORIALES POUR 2020 ? » À SAUMUR



Fondée en 1987, AMORCE est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Elle organise son congrès national du 18 au 20 octobre à Saumur.

En partenariat avec le SIVERT de l'Est Anjou, le Conseil Général de Maine-et-Loire, la Communauté d'Agglomération de Saumur, la Région Pays de Loire. Trois ans après le Grenelle de l'Environnement et un an avant des échéances électorales importantes, les collectivités locales doivent s'organiser pour élaborer leur stratégie pour la décennie. AMORCE a donc décidé de placer son 25^{ème} Congrès sous le signe de la prospective en invitant quelques-uns des plus grands spécialistes des déchets et de l'énergie à l'échelle locale, nationale et européenne afin d'envisager ensemble les meilleures options pour l'avenir. Composé de tables rondes et d'ateliers thématiques, mais aussi de moments de convivialité et de découverte touristique, ce 25^{ème} Congrès est le rendez-vous annuel à ne pas manquer pour les collectivités et leurs partenaires, en matière de gestion des déchets, d'énergie et de réseaux de chaleur.

Une association
Avec une cinquantaine d'adhérents à sa création, AMORCE en fédère aujourd'hui 650. La dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels : 446 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble de la France (regroupant plus de 55 millions d'habitants) et 204 professionnels adhérents. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75 % des cotisations de ses membres. AMORCE ne

bénéficie d'aucune subvention. Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (¼ des sièges au conseil d'administration) garantissent son indépendance et sa crédibilité pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.

Un lieu de partage
AMORCE constitue un lieu unique de partage des connaissances et des expériences entre collectivités territoriales et professionnelles sur ces compétences. Ce réseau d'élus et de techniciens permet à chacun de disposer des informations les plus récentes et les plus pertinentes.

Force de proposition
En s'appuyant sur les préoccupations des collectivités, AMORCE fait des propositions au niveau national (Gouvernement, Assemblée nationale, Sénat) et européen (Parlement, Commission européenne) afin d'améliorer les conditions économiques, techniques et juridiques. AMORCE est en permanence une force de critiques et de propositions, en prise directe avec ses adhérents. Partenaire reconnu pour ses compétences, AMORCE agit en collaboration avec les autres associations d'élus et de collectivités. L'association ira à leur rencontre du 18 au 20 octobre, lors de son congrès national à Saumur.

Programme et infos : www.amorce.asso.fr







La communication

Courrier de l'Ouest, 20 octobre 2011

MAINE-ET-LOIRE

Un congrès sur les déchets à Saumur

Depuis mardi et jusqu'à aujourd'hui, Saumur accueille le 25^e congrès d'Amorce, une association nationale qui réunit 650 collectivités territoriales et des professionnels sur les questions de déchets, d'énergie et de réseaux de chaleur. Pendant trois jours, ils échangent leurs expériences lors de séances plénières, d'ateliers et de visites techniques. Au programme des discussions hier : les nouvelles stratégies territoriales à l'horizon 2020. Les congressistes profitent aussi de leur séjour pour découvrir le patrimoine saumurois.



Un congrès pour débattre de la gestion des déchets et l'énergie

Pendant trois jours, l'association Amorce réunit à Saumur 450 congressistes pour parler de ses sujets de prédilection : les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur. Des thématiques pleines d'avenir.

Laure BOUTIN

redac.saumur@courrier-ouest.com

La séance plénière d'ouverture du 25^e congrès d'Amorce, hier, était résolument tournée vers l'avenir. Plus de 400 représentants des collectivités locales et des professionnels ont plâché sur « Déchets, énergie, climat : quelles nouvelles stratégies territoriales ? ». Trois interventions très diverses de représentants de la Cour des comptes, de la mission Grenelle bâtiment et de l'association négaWatt ont enrichi le débat.

Maîtrise des coûts

Avec une hausse de 6 % par an, les coûts de traitement des déchets ménagers ne cessent d'augmenter, constate la Cour des comptes dans son rapport publié en septembre dernier. Un chiffre qui cache une grande disparité, mais qui pose la question de la maîtrise. « Cette augmentation résulte des investissements pour les nombreuses mises aux normes », justifie un congressiste. Une position entendue par la Cour des comptes qui a relevé des progrès dans la qualité du service rendu.

Le rapport soulève plusieurs pistes de réflexion dont les congressistes vont pouvoir s'emparer : clarifier les compétences entre structures territoriales, améliorer les performances et la maîtrise des coûts, faire évoluer les modalités de tarification.

Bâtiments économes

Les bâtiments représentent 42 % de la consommation d'énergie en France. Les lois Grenelle veulent les rendre performants avec des



Deux cents congressistes d'Amorce étaient présents à Saumur dès mardi pour des visites techniques, dont une à l'unité de valorisation énergétique Salamandre à Lasse. Photo archives.

réglementations thermiques de plus en plus exigeantes.

En 2020, toutes les constructions neuves devront produire plus d'énergie qu'elles n'en consomment. Le plus gros chantier reste la rénovation de l'existant. 31 millions de logements sont concernés.

Les collectivités locales, elles, ont une obligation de travaux dans les bâtiments tertiaires. « On est d'accord sur le principe d'économies d'énergie, mais nous disposons de peu de moyens financiers pour mettre en œuvre ces rénovations », observe Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce.

Transition énergétique

Après Paris le 29 septembre dernier, le scénario négaWatt a été présenté hier à Saumur aux congressistes d'Amorce. La quinzaine d'experts qui l'ont élaboré part d'un triple constat : il faut limiter l'émission de gaz carbonique, les réserves de pétrole s'amenuisent et le nucléaire comporte des risques. Le scénario propose donc une politique énergétique française ambitieuse qui coupe les vannes du nucléaire et des fossiles d'ici 2050. A la place : sobriété, efficacité et énergies renouvelables. « Aujourd'hui, il y a 4 000 éoliennes terrestres, précise

Thierry Salomon, porte-parole de négaWatt. Nous préconisons d'en installer 6 000 de plus et de développer les éoliennes flottantes ».

Pour assurer l'équilibre, négaWatt appelle à l'interconnexion des réseaux pour que l'énergie électrique produite soit stockée sous forme de méthane via les réseaux de gaz existants.

Des propositions qui devraient alimenter les discussions des congressistes et les réflexions des élus puisque Thierry Salomon estime que l'heure du choix est pour 2013 au plus tard.

Un congrès aux retombées économiques bienvenues



Saumur, caves Bouvet-Ladubay, hier. Le congrès Amorce a tenu congrès à Saumur en mariant temps de travail et moments de découverte.

En accueillant 450 congressistes pendant trois jours, le tissu économique de Saumur profite de retombées non négligeables.

Depuis mardi, un hôtel du centre-ville affiche complet. « C'est inespéré en milieu de semaine, en plein mois d'octobre », avoue l'hôtesse d'accueil. Et ce n'est sûrement pas le seul établissement à remplir ses chambres en plein colloque d'Amorce. Les 450 participants ont investi une quinzaine d'hôtels.

Pourtant, quand Patrice de Foucaud, président du Sivert de l'Est-Anjou et vice-président d'Amorce, a proposé d'accueillir le 25^e congrès à Saumur, certains se sont inquiétés des capacités d'hébergement. Sans raison, puisque le congrès a atteint un record avec 450 participants, sûrement attirés par la richesse du patrimoine local.

Travail et tourisme au menu

Mardi matin, 70 d'entre eux ont assisté à une représentation du Cadre noir. Hier, les accompagnants pouvaient découvrir Montreuil-Bellay et le château de Brézé. Et certains peuvent prolonger leur séjour cet après-midi avec une visite de Montsoreau. « La colonne vertébrale du colloque reste le fond, explique Laurent Gérault, directeur du Sivert de l'Est-Anjou. Nous valorisons le savoir-faire du département en matière

de traitement des déchets via les visites techniques, mais le congrès sert aussi une vitrine touristique pour que les gens aient envie de revenir ».

500 000 € investis dans l'économie locale

Loueurs de voiture et restaurateurs y trouvent aussi leurs comptes. Une étude nationale a montré qu'un congrès de 400 personnes représente de 500 000 à 600 000 € investis dans l'économie locale. Une aubaine que beaucoup aimeraient voir se reproduire régulièrement à Saumur.

« Le problème, c'est la salle », reconnaît Laurent Gérault. Les organisateurs avaient d'abord pensé au théâtre, mais il est en travaux. Finalement, ils ont trouvé un beau refuge chez Bouvet-Ladubay qui leur a ouvert des salles. Le théâtre a même accueilli l'assemblée générale d'Amorce mardi soir. Selon le directeur du Sivert, « C'est la première fois que des gens viennent ici pour travailler en congrès. Des gradins ont même été installés à l'intérieur pour accueillir les séances plénières ».

Côté financier, les congressistes payaient une participation pour la journée d'hier (repas et pauses) en plus du transport et de l'hébergement. Le Sivert a déboursé 20 000 € et plusieurs collectivités dont Saumur agglo, les conseils général et régional ont versé une participation, sans oublier les partenaires privés.

Courrier de l'Ouest,
20 octobre 2011



La communication

Le fonctionnement de l'UVE de Lasse

Dechetscom.com, 25 octobre 2011

Incinération : point de lassitude pour la Salamandre



> Empreinte de bravitude, la petite bête emblème de l'usine ne se lasse pas d'incinérer... Le Sivert en effet, a opté de longue date pour l'incinération des OM avec valorisation énergétique. A la technique (conception et réalisation du génie civil et du procédé), la CNIM, à la batterie, Saved Veolia qui exploite l'installation 24h sur 24, tandis que le chef d'orchestre n'est autre que le syndicat...
Visite guidée...

◆ En préambule du dernier congrès annuel d'Amorce qui se tenait cette année à Saumur, la visite de l'UIOM (ou l'UVE) Salamandre du Sivert Est Anjou qui a bénéficié d'un financement européen de 7 569 465 € et d'un soutien de l'Ademe de 2 385 307 euros.

Le syndicat intercommunal de la valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou fédère 7 syndicats de communes soit 183 communes situés dans le Maine et Loire, l'Indre et Loire et la Loire.

Saumur, qui groupe 30 000 habitants environ est l'agglomération la plus importante. Le territoire de collecte du Sivert s'étend sur 3 600 km² et compte 210 000 habitants.

↳ Du courage politique ...

◆ « C'est une responsabilité très forte que d'installer une usine de traitement des déchets ; aussi, nous avons pris toutes les précautions puisqu'on a même installé des instruments de contrôle non obligatoires... Nous ne voulons pas être taxés de pollueurs ou de créateur de cancers... Il faut dire qu'au démarrage des travaux, on s'est pris Gilly sur Isère : ce n'était pas vendeur !... », affirme d'entrée Patrice de Foucaud, président du Sivert et vice-président d'Amorce.



↳ Salamandre fournit de vraies réponses, « ce qui fait que l'opposition au projet s'est rapidement tue » (...) « Nous avons signé un contrat de délégation de service public : ici on paie à la tonne entrante, une part liée à l'investissement, et une part liée au fonctionnement de l'installation, actualisée »... Le contrat est rigide pour l'exploitant, ce qui explique que les relations puissent être parfois tendues avec Veolia... Le syndicat est d'ailleurs en procédure de conciliation actuellement...

↳ Le Sivert Est Anjou est une structure intercommunale implantée à Lasse, dont la finalité est de le traitement et la valorisation énergétiques des déchets ménagers résiduels au sein de l'usine d'incinération Salamandre.

L'action du syndicat s'inscrit dans une démarche de filière globale et de la valorisation maxi qui associe valorisation matière, organique et énergétique.



« Six années après sa mise en service, le Sivert tient ses engagements avec un coût de traitement à la tonne très inférieur à la moyenne française. L'UVE construite par la CNIM est très performante. Depuis son démarrage, la moyenne des valeurs annuelles d'émission de dioxines (système Amesa) est de 0,018 ng I-Teq/Nm³, soit plus de 5 fois inférieure à la norme réglementaire en vigueur qui est de 0,1 ng I-Teq/Nm³. De plus, le circuit de visite de l'usine, qui accueille 3 000 personnes par an, son site Internet, les manifestations qui y sont organisées assurent la transparence et ont permis l'instauration d'un climat de confiance avec l'ensemble des riverains, des élus et des partenaires »...

↳ Et le président de confirmer que « le coût de traitement est proportionnel aux tonnages entrants, sans obligation d'apport minimal. Ceci, ainsi que l'apport significatif d'une recette de vente d'électricité de 24 euros la tonne et la subvention à hauteur de 10,83 euros la tonne permettent de proposer un coût de traitement très compétitif de 58,68 euros HT la tonne, en 2011 ».

↳ Une capacité adaptée de 120 000 tonnes



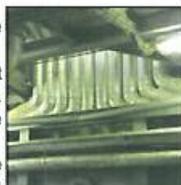
La communication

◆ A l'entrée de l'usine, tout apport de déchets est systématiquement contrôlé par du personnel du Sivert qui vérifie la nature des déchets, enregistre leur origine et leur poids... La pesée des camions est réalisée à l'entrée et sortie sur deux ponts bascules... Là, on traite les OM du Sivert, les DIB du territoire, plus ceux du Maine et Loire et les DIB du Maine et Loir auxquels s'ajoutent les refus à haut PCI provenant du Biopôle d'Angers (20 à 25 000 tonnes par an) ; voir [Angers : quand "méthanopolis" nous est contée](#)

↳ Les ordures ménagères déchets industriels banals, refus de tri et de compostage sont déversés directement dans la fosse principale.

Les encombrants des déchetteries transitent dans une fosse annexe puis sont broyés. Un pontier assure au moyen d'un grappin l'alimentation en déchets du four. Une ligne, un four et 12,5 tonnes traitées par heure... Telle est la moyenne constatée.

L'air injecté dans le four pour la combustion des déchets « est aspiré dans le hall de déchargement. Cette mise en dépression évite l'émanation de mauvaises odeurs à l'extérieur de l'unité. Il fonctionne 8 000 heures par an et sa capacité de traitement est de 15 tonnes de déchets par heure.



↳ Les gaz issus de la combustion (1000 °C) traversent la chaudière alimentée par une eau déminéralisée préparée dans le poste de traitement d'eau afin de produire de la vapeur à une pression de 60 bars.

Cette vapeur actionne une turbine qui produit de l'électricité puis rejoint l'aérocondenseur où elle retrouve son état liquide (eau). Elle est ensuite réinjectée dans la chaudière pour produire à nouveau de la vapeur et de l'électricité. L'électricité produite par la turbine alimente toute l'usine et assure ainsi son indépendance énergétique, mais la plus grande partie (50 000 MWh, soit 80%) rejoint le réseau de distribution EDF.



↳ En sortie de four, les résidus solides de la combustion (mâchefers) sont récupérés. Ils sont transférés sur la plateforme couverte de traitement des mâchefers où l'on procède à l'extraction des métaux ferreux et non ferreux (aluminium, cuivre)... A la suite de quoi, ils sont expédiés chez des recycleurs, tandis que les mâchefers sont convertis en matériaux de remblaiement pour la construction de routes ou de parkings»,... exprime en substance Henri de Chefdebiens Directeur des relations institutionnelles à la CNIM.

↳ Chaque année, l'UVE soit être arrêtée 4 à 6 semaines, par nécessité d'entretien et de maintenance.

Afin d'éviter, durant ces périodes, l'envoi des déchets dans un autre site de valorisation ou de les mettre en décharge, l'unité s'est équipée d'un système de mise en balles sous film plastique des déchets. Etanches ces balles sont stockées à l'intérieur de l'unité puis réintroduites dans la fosse principale dès la reprise d'activités de usine.

Dans le cadre de cette maintenance du process industriel, l'usine d'incinération de Lasse est ainsi arrêtée deux fois par an...en octobre et en avril afin d'effectuer divers travaux d'entretien et de réparation et d'assurer le bon fonctionnement de l'UIOM.

Deux opérations principales ont été réalisées, dans le cadre de l'optimisation du process : le rechargement en inconel de surchauffeur au niveau de la chaudière, et le remplacement des 960 manches qui permettent la récupération des poussières dans le processus de traitement des fumées.

↳ Les fumées issues de la chaudière à la température de 200°C sont refroidies à 150°C dans un réacteur par injection d'eau et de lait de chaux. Dans ce réacteur, les métaux lourds se condensent en particules. Le lait de chaux assure la captation des différents acides dont l'acide chlorhydrique. L'injection de charbon actif dans ce réacteur assure un premier niveau de captation des dioxines et furannes.

Les particules de métaux lourds, les acides piégés, les poussières et le charbon actif chargé de dioxines et furannes sont ensuite piégés dans le filtre à manches...

Après ce filtre, les fumées sont expédiées dans un système catalytique de réduction, qui élimine les oxydes d'azote (Nox) avant rejet des fumées épurées par la cheminée. Les résidus d'épuration de fumée sont stockés dans un silo puis transférés dans un centre spécialisé (de classe 1 pour inertage. 70% de la surface du site sont consacrés au traitement des fumées. « Les REFIOU partent dans un centre géré par Veolia en Vendée... C'est certes beaucoup plus cher que de les envoyer en Allemagne, dans les mines de sel (le différentiel de prix est de 180 euros la tonne) ; la question est de savoir si l'on doit préserver les deniers publics ou si l'on doit protéger son environnement à tout prix », exprime Patrice de Foucaud.



↳ Comme à chaque fois, la continuité du service public a été assurée pendant l'arrêt technique : les déchets ménagers du Sivert ont été mis en balles sur le site pour être traités dès la remise en service de l'usine.



La communication

La Semaine du Développement Durable à l'UVE

La Nouvelle République, 31 mars 2011

Indre et Loire | Chinon | canton bourgueil

Semaine du développement durable

31/03/2011 05:32



La Semaine du développement durable est organisée par le ministère du Développement durable du 1^{er} au 7 avril. Chaque année, les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires sont invités à promouvoir les principes du développement durable. En 2011, le mot d'ordre est « Changeons nos comportements ». L'objectif est d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables. Cette année, le Sivert de l'Est Anjou, auquel est rattaché le SMIPE Val Touraine Anjou, a décidé de renouveler sa participation à cet événement national. Du 1^{er} au 8 avril (sauf dimanche 3 avril), des animations seront organisées à l'Unité de valorisation énergétique (incinérateur) de Lasse, près de Noyant (49) autour de trois thématiques : la forêt, l'énergie et le climat.

La forêt, réservoir de richesses. L'Organisation des Nations Unies a déclaré 2011, année internationale des forêts. Pour comprendre les enjeux de la préservation de la forêt pour la planète, des expositions et des films documentaires pédagogiques seront proposés. Accès libre et gratuit de 9 h 30 à 17 h 30.

Maîtrisons notre énergie. Le circuit de visite de l'UVE, « Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable » permet aux enfants comme aux plus grands de découvrir comment nos déchets se transforment en énergie et les garanties environnementales apportées sur le site. Visite guidée gratuite, sur inscription uniquement.

Climat : « Une vérité qui dérange ». Le film documentaire sur le réchauffement climatique d'Al Gore, réalisé par Davis Guggenheim, sera projeté mardi 5 avril, à 19 h 30. En 2007, Al Gore et le Giec avaient obtenu conjointement le Prix Nobel de la Paix pour leurs travaux sur les changements climatiques. La projection sera suivie d'un débat avec un expert du climat.

Informations et inscriptions auprès de Dolores Briand, tél. 02.41.82.58.24. sivert.est.anjou@wanadoo.fr www.sivert.fr



► Lasse

Portes ouvertes. À l'occasion de l'année internationale de la forêt et de la semaine du développement durable, l'UVE Salamandre ouvre ses portes pour montrer comment nos déchets se transforment en énergie. Sur inscription. Gratuit. Du lundi 4 au vendredi 8 avril, de 9 h 30 à 17 h 30, Route de Mouliherne à Clefs. Contact au 02 41 82 58 24.

Documentaire. « Une vérité qui dérange », le documentaire sur le réchauffement climatique d'Al Gore, réalisé par Davis Guggenheim, sera projeté mardi 5 avril, à 19 h 30, à l'UVE Salamandre, Route de Mouliherne à Clefs. La séance sera suivie d'un débat avec un expert du climat. Gratuit. Contact au 02 41 82 58 24.

Courrier de l'Ouest,
4 avril 2011

► Lasse. « Une vérité qui dérange » demain, à l'UVE Salamandre

Depuis le 1^{er} avril, le Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets (SIVERT) renouvelle sa participation à la Semaine du développement durable, avec des portes ouvertes à l'Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre.

« En phase avec l'ONU, qui a déclaré 2011 Année Internationale des forêts, nous avons installé des expositions concernant la forêt, avec des documentaires à l'appui, précise Dolorès Briand, chargée de communication. Il est évidemment question de la faune et de la flore, autour des arbres, le bois et l'architecture, avec le choix des matières techniques, etc. Le second thème est celui du bois énergie. Le troisième thème tourne autour de la forêt contre l'effet de serre. »

Dolorès Briand insiste en conclusion « sur la projection demain à 19 h 30, à l'UVE, d'un film - Une vérité qui dérange -, réalisé par Al Gore, sur le réchauffement climatique.



Samedi dernier, à Salamandre, durant une visite commentée.

Cette projection sera suivie d'un débat avec Édouard Metzger, géologue et expert du climat : c'est gratuit. » Ces portes ouvertes, destinées tant aux adultes qu'aux plus jeunes, sont commentées et détaillées, avec distribution de documentaires pédagogiques et ludiques.

**Portes ouvertes jusqu'au 8 avril.
Contact pour les visites au
02 41 82 58 24.**

Courrier de l'Ouest,
4 avril 2011



La communication

► Lasse. Des visiteurs de tout le département accueillis à Salamandre

Mardi après-midi, Dolores Briand, chargée de communication à l'Unité de valorisation énergétique « Salamandre », et sa collègue Mélanie Cherreau, ont accueilli un groupe d'une cinquantaine de personnes, des Restos du coeur de Vihiers. Le groupe a été scindé en deux parties, afin de visiter plus commodément le site « qui traite 100 000 tonnes de déchets ménagers par an, et produit en même temps de l'électricité : 600 kW par tonne traitée, la valeur de la consommation annuelle d'une ville comme Saumur. Cette usine est un modèle pour le respect environnemental et de nombreuses

communes s'y intéressent de près afin de reproduire les clés de la réussite sur leur territoire, ont expliqué les deux guides. Le Sivert (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou) fédère ainsi sept syndicats de communes, soit 183 communes, de la moitié Est du département, ainsi que des communes limitrophes d'Indre-et-Loire. Le territoire du Sivert s'étend sur 3 600 km² et compte 210 000 habitants ».

De nombreux groupes étaient attendus à l'occasion de cette Semaine du développement durable.

Courrier de l'Ouest,
11 avril 2011

► Lasse. 400 personnes aux portes ouvertes de Salamandre



Une partie de l'assistance lors du débat à l'issue de la projection du film d'Al Gore « Une vérité qui dérange ».

Dans le cadre de la Semaine du développement durable, l'unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre a ouvert ses portes au public, il y a quelques jours. Dolores Briand, chargée de communication, se dit « ravie de l'opération, qui a permis à l'UVE d'accueillir 400 visiteurs venus de tout le département, sur le thème : « Changeons nos comportements », mot d'ordre de la Semaine du développement durable. Comment faire des économies d'énergie dans sa maison ? Quels sont les bons réflexes pour éviter le gaspillage ? » Tous les visiteurs se sont vus remettre le livret 49 gestes simples pour le développement durable, soutenu

par l'ADEME, Eco-Emballage, le Conseil général.

« La diffusion du documentaire d'Al Gore a été un moment fort de cette semaine et ce film « Une vérité qui dérange » - a permis l'échange et le débat autour de la réalité du changement climatique et la responsabilité qui doit être imputée aux activités humaines. Les visiteurs ont aussi pu découvrir, comment à l'UVE Salamandre, on produit de l'électricité à partir des déchets et quelles sont les garanties gouvernementales apportées », ajoute M^{me} Briand.

**Pour les visites sur rendez-vous,
contacter Dolores Briand
(Tél. 02 41 82 58 24).**

Courrier de l'Ouest,
14 avril 2011

Annexe 1

Compte administratif 2011

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Section de fonctionnement - dépenses

N° articles	Libellé	Budget 2010	Budget 2011	Réalisé 2011
011	Charges à caractère général	3 709 609 €	4 111 468 €	3 796 591.88 €
6042	Achats de prestations de services (SAVED)	3 100 000 €	3 421 000 €	3 227 855.62 €
60612	Énergie - Électricité	600 €	2 000 €	1 317.92 €
60622	Carburants	1 750 €	1 750 €	1 572.59 €
60623	Alimentation	500 €	500 €	496.04 €
60631	Fournitures d'entretien	1 000 €	500 €	165.29 €
60632	Fournitures de petit équipement	500 €	500 €	195.81 €
60636	Vêtements de travail	500 €	500 €	212.82 €
6064	Fournitures administratives	3 000 €	2 500 €	2 308.34 €
611	Contrats de prestation de services avec des entreprises	331 500 €	331 500 €	312 569.77 €
6132	Locations immobilières	100 €	100 €	0.00 €
6135	Locations mobilières	1 500 €	1 000 €	214.57 €
61521	Entretien de terrains	100 €	100 €	0.00 €
61551	Entretien et réparation matériel roulant	1 300 €	1 200 €	0.00 €
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	1 512 €	200 €	359.80 €
6156	Maintenance	7 500 €	7 500 €	4 232.39 €
616	Primes d'assurances	2 000 €	2 000 €	1 767.00 €
617	Etudes et recherches	20 000 €	16 100 €	0.00 €
6182	Documentation générale et technique	1 700 €	1 700 €	1 391.10 €
6184	Versements à des organismes de formation	13 150 €	7 000 €	230.00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000 €	110 000 €	72 342.32 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	900 €	900 €	657.97 €
6226	Honoraires	58 000 €	57 400 €	53 999.50 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	100 €	100 €	0.00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires-divers	55 000 €	41 000 €	32 082.94 €
6231	Annonces et insertions	3 000 €	635 €	633.38 €
6232	Fêtes et cérémonies	8 000 €	6 000 €	5 579.36 €
6236	Catalogues et imprimés	9 400 €	8 600 €	2 630.92 €
6237	Publications	56 562 €	61 598 €	57 799.23 €
6238	Frais divers de publicité	4 100 €	5 000 €	0.00 €
6241	Transport de biens	100 €	100 €	0.00 €
6251	Voyages et déplacements	10 500 €	9 000 €	4 540.07 €
6257	Réceptions	3 500 €	3 500 €	2 698.34 €
6261	Frais d'affranchissement	2 300 €	3 050 €	2 582.50 €
6262	Frais de télécommunications	3 500 €	3 500 €	2 993.59 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 300 €	3 300 €	3 033.70 €
63512	Taxes foncières	135 €	135 €	129.00 €

Section de fonctionnement - dépenses (suite)

N° articles	Libellé	Budget 2010	Budget 2011	Réalisé 2011
012	Charges de personnel	306 413 €	302 047 €	287 818.85 €
6218	Autre personnel extérieur	4 100 €	2 100 €	0.00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la FPT	3 500 €	3 800 €	3 620.22 €
64111	Rémunération principale (PI)	187 000 €	202 000 €	197 168.67 €
64131	Rémunérations	1 147 €	1 147 €	0.00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	28 500 €	28 000 €	25 708.50 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	39 100 €	43 000 €	42 580.97 €
6454	Cotisations aux assedic	1 021 €	1 000 €	0.00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 559 €	8 000 €	7 914.49 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 560 €	1 400 €	1 400.00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	530 €	700 €	116.00 €
64832	Contributions au Fonds de compensation de cessation progressive d'activité	680 €	900 €	0.00 €
6488	Autres charges	27 716 €	10 000 €	9 310.00 €
65	Autres charges de gestion courante	48 500 €	50 850 €	40 695.78 €
6531	Indemnités élus	39 800 €	42 000 €	34 116.24 €
6532	Frais de missions	4 998 €	5 000 €	3 091.50 €
6533	Cotisations de retraite	1 700 €	1 700 €	1 352.34 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	2 002 €	2 150 €	2 130.03 €
658	Charges subv. gestion courante	0 €	0 €	5.67 €
014	Atténuation de produits	77 000 €	85 000 €	77 397.65 €
70619	péréquation	77 000 €	85 000 €	77 397.65 €
	Total gestion de services	4 141 522 €	4 549 365 €	4 202 504.16 €
66	Charges financières	2 458 €	2 286 €	2 285.41 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	2 458 €	2 286 €	2 285.41 €
67	Charges exceptionnelles	200 €	200 €	0.00 €
6711	Intérêts moratoires, pénalités	0 €	0 €	0.00 €
6712	Amendes fiscales et pénales	100 €	100 €	0.00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	100 €	100 €	0.00 €
	Total opérations réelles	4 144 180 €	4 551 851 €	4 204 789.57 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	39 069 €	132 202 €	132 200.16 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	39 069 €	42 754 €	42 752.16 €
6875	Dot. Prov. pour risques exceptionnels	0 €	89 448 €	89 448.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	90 027 €	102 383 €	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0.00 €
	Total opérations d'ordre	129 096 €	234 585 €	132 200.16 €
	Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	4 273 276 €	4 786 436 €	4 336 989.73 €

Section de fonctionnement - recettes

Articles	Libellé	Budget 2010	Budget 2011	Réalisé 2011
002	Excédent antérieur reporté	112 374 €	322 583 €	322 583.49 €
013	Atténuations de charges	100 €	100 €	44.00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	100 €	100 €	44.00 €
6459	Remboursements sur charges de Sécu.	0 €	0 €	0.00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 507 000 €	3 836 000 €	3 607 596.90 €
706131	remboursement du coût de traitement	3 100 000 €	3 421 000 €	3 185 741.11 €
706132	remboursement du coût de transport	330 000 €	330 000 €	344 458.16 €
706133	péréquation	77 000 €	85 000 €	77 397.63 €
74	Dotations et participations	229 537 €	282 000 €	269 204.87 €
7474	Participations des communes	229 537 €	232 000 €	244 464.87 €
7478	Participations autres organismes	0 €	50 000 €	24 740.00 €
75	Autres produits de gestion courante	424 265 €	345 753 €	594 841.66 €
752	Revenus des immeubles	20 300 €	20 000 €	20 733.06 €
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	100 €	200 €	300.53 €
758	Produits divers de gestion courante	403 865 €	325 553 €	573 808.07 €
	Total gestion des services	4 273 276 €	4 786 436 €	4 794 270.92 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0.00 €
7788	Autres reprises excédents	0 €	0 €	0.00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0 €	0 €	0.00 €
79	Transfert des charges	0 €	0 €	0.00 €
7918	Autres transferts de charges de fonctionnement courant	0 €	0 €	0.00 €
	Total opérations réelles	4 273 276 €	4 786 436 €	4 794 270.92 €
	Total opération d'ordre	0 €	0 €	0.00 €
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	4 273 276 €	4 786 436 €	4 794 270.92 €

Section d'investissement - dépenses

Articles	Libellé	Budget 2010	Budget 2011	Réalisé 2011
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0.00 €
1323	Subventions d'équipement non transférables du Département	0 €	0 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 881 €	3 053 €	3 052.67 €
1641	Emprunts en euros	2 881 €	3 053 €	3 052.67 €
20	Immobilisations incorporelles	78 151 €	63 000 €	47 600.00 €
2031	Frais d'études	22 621 €	33 000 €	17 600.00 €
2033	Frais d'insertions	0 €	0 €	0.00 €
20415	Subventions d'équipement aux groupements de coll.	55 530 €	30 000 €	0.00 €
20415	Subventions d'équipement aux groupements de coll. - restes à	0 €	0 €	30 000.00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0 €	0 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	17 218 €	17 355 €	8 674.84 €
2111	Terrains nus	0 €	0 €	0.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0 €	0 €	0.00 €
2152	Installations de voirie	0 €	0 €	0.00 €
2158	Autres matériels & outillages	5 000 €	3 865 €	835.29 €
2161	Œuvres et objets d'art	0 €	0 €	0.00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0 €	0 €	0.00 €
2182	Matériel de transport	0 €	0 €	0.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 000 €	6 000 €	3 850.00 €
2184	Mobilier	2 718 €	3 000 €	0.00 €
2188	Autre immobilisations corporelles	2 500 €	4 490 €	3 989.55 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0.00 €
28	Amortissements des immobilisations	0 €	0 €	0.00 €
48	Comptes de régularisation	0 €	0 €	0.00 €
4814	Charges à étaler sur plusieurs exercices-fonds de concours aux organismes publics	0 €	0 €	0.00 €
001	Solde d'exécution reporté	0 €	0 €	0.00 €
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	98 250 €	83 408 €	59 327.51 €

Section d'investissement - recettes

Articles	Libellé	Budget 2010	Budget 2011	Réalisé 2011
10	Dotations, fonds divers de réserves	0 €	0 €	0.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €	0.00 €
10222	F.C.T.V.A.	0 €	0 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0.00 €
1641	Emprunts en euros	0 €	0 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	18 347 €	18 347 €	18 347.05 €
2031	Frais d'études	18 347 €	18 347 €	18 347.05 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0.00 €
2313	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0.00 €
28	Amortissements des immobilisations	39 069 €	42 754 €	42 752.16 €
28033	Amortissement frais d'insertion	0 €	0 €	0.00 €
280414	Subventions d'équipements aux communes	12 000 €	12 000 €	12 000.00 €
280415	Subventions d'équipements aux gpmements de coll.	11 277 €	16 620 €	16 620.00 €
2805	Concessions et droits similaires	1 719 €	20 €	20.00 €
28135	Amortissements installations générales	0 €	0 €	0.00 €
28158	Amortissements autres matériels	2 835 €	2 523 €	2 522.50 €
28182	Amortissement matériel de transport	3 094 €	3 095 €	3 094.40 €
28183	Amortissements matériel de bureau	3 020 €	3 372 €	3 371.58 €
28184	Amortissements mobilier	5 124 €	5 124 €	5 123.68 €
28188	Amortissement Autres immobilisations corporelles	0 €	0 €	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0.00 €
481	Comptes de régularisation	0 €	0 €	0.00 €
4814	Charges à étaler sur plusieurs exercices-fonds de concours aux organismes publics	0 €	0 €	0.00 €
024	Produits de cessions	0 €	0 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0 €	0.00 €
192	plus/moins value cession d'immobilisations	0 €	0 €	0.00 €
2183	Mat. de bureau et informatique	0 €	0 €	0.00 €
001	Solde d'exécution reporté	40 834 €	22 307 €	22 307.16 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	98 250 €	83 408 €	83 406.37 €